

# CONTRIBUTION DES COORDONNATEURS DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONDITIONS GAGNANTES ET PRINCIPES PARTAGÉS

Présentée dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

# TABLE DES MATIÈRES

Des Québécois mobilisés autour d'un plan audacieux et efficace	4
Des Québécois plus fiers, plus prospères et leaders dans la lutte contre les changements climatiques	5
Faire prospérer les Québécois ici et partout dans le monde	5
Une ferme adhésion à l'électrification de l'économie du Québec	5
Les conditions gagnantes du PECC	6
Condition gagnante #1: l'évaluation climatique des choix gouvernementaux	6
Condition gagnante #2: l'exemplarité de l'appareil gouvernemental	6
Condition gagnante #3: une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois à l'action climatique	7
Condition gagnante #4: une reddition de compte efficace et indépendante	7
Condition gagnante #5: une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales	8
Condition gagnante #6: des données ouvertes, indépendantes et mises à jour	8
Condition gagnante #7 : l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire	9
Condition gagnante #8: une éducation des Québécois à l'environnement et à l'écocitoyenneté	<u>9</u>
Condition gagnante #9: le maintien et le renforcement du marché du carbone	10
Condition gagnante #10: le renforcement des partenariats avec la société civile	10
Les principes directeurs du PECC	11
1er principe directeur: la séquence «Éviter, Réduire, Séquestrer»	11
2° principe directeur: le processus d'adaptation	12
3º principe directeur: la synergie entre les outils d'intervention principaux de l'État: règlementation, écofiscalité et soutien financier	13
4e principe directeur : la mobilisation des solutions financières du secteur privé	13
Caractéristiques des mesures phares du PECC	14
Les mesures phares du PECC	15
Crédits	43

# DES QUÉBÉCOIS MOBILISÉS AUTOUR D'UN PLAN AUDACIEUX ET EFFICACE

En juin 2019, le gouvernement du Québec a convié la société civile à un vaste exercice de consultation visant à élaborer le prochain Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du gouvernement du Québec. Cinq groupes de travail (GT), composés de **plus de 75 experts et parties prenantes de la société civile**, ont été mis en place afin de contribuer au processus d'élaboration du PECC:

- ÉLECTRIFICATION
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION
- BIOÉNERGIES
- JEUNESSE
- FINANCEMENT

Les cinq GT ont chacun reçu le mandat de produire un rapport qui:

- Soumet des mesures phares à fort potentiel;
- Sert de caisse de résonance aux mesures envisagées par le gouvernement du Québec et les bonifie le cas échéant;
- Apporte un éclairage sur les enjeux de mise en œuvre et sur la réceptivité des milieux par rapport aux mesures envisagées.

LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PHARES
AMBITIEUSES ET PRAGMATIQUES ÉLABORÉES
DANS LES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL
CONTRIBUERA À L'ATTEINTE DE RÉSULTATS
CONCRETS ET MESURABLES À L'HORIZON 2030
TOUT EN DÉVELOPPANT LES POTENTIELS
DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES ET
DES SOLUTIONS D'ADAPTATION POUR LA SUITE.

Le présent document est une contribution additionnelle des coordonnateurs des GT¹ visant à soumettre les conditions gagnantes et les principes partagés par les coordonnateurs des GT et qui se dégagent de leurs cinq rapports. Une synthèse des mesures phares des rapports des GT a aussi été insérée au présent document.

Par souci d'efficacité, les rapports des GT mettent l'accent sur un nombre limité de mesures phares qui placeront le Québec sur une trajectoire gagnante à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques:

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5% d'ici 2030 et de 80 à 95% d'ici 2050, sous le seuil historique de 1990²;
- Adapter et rendre les communautés, les infrastructures, les écosystèmes et l'économie plus résilients aux impacts des changements climatiques.

Par conséquent, la mise en œuvre des mesures phares ambitieuses et pragmatiques élaborées dans les rapports des GT contribuera à l'atteinte de résultats concrets et mesurables à l'horizon 2030 tout en développant les potentiels de réduction d'émissions de GES et des solutions d'adaptation pour la suite.

De plus, ces mesures phares ont vocation à contribuer à l'élaboration du PECC qui deviendra la politique-cadre du gouvernement du Québec en matière d'action climatique. Ainsi, le PECC encadrera l'ensemble des orientations, politiques, programmes et stratégies gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques<sup>3</sup>.

Enfin, cet exercice a été complété au cours de l'automne 2019 par :

- Une consultation des Québécois, en ligne et par un dépôt de mémoires, visant à recueillir la vision et les commentaires de tout organisme, entreprise ou individu intéressé à contribuer au PECC;
- Une tournée régionale visant à identifier les champions de l'électrification et les projets de réduction des émissions de GES et d'adaptation prioritaires dans chaque région;
- Une consultation du milieu municipal;
- Une consultation des communautés autochtones;
- Des travaux interministériels.

<sup>1</sup> Cette contribution additionnelle représente une position consensuelle entre les coordonnateurs des GT. Elle ne reflète pas nécessairement la position institutionnelle des membres de chaque GT.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La cible de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 a été adoptée par décret gouvernemental et réitérée par le Premier ministre du Québec. Cette cible pose les bases d'une réduction de 80 à 95 % en 2050 à laquelle le Québec s'est engagé en vertu du Protocole d'accord sur le leadership climatique mondial.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Certains secteurs de la lutte aux changements climatiques n'ont pas été spécifiquement couverts par le mandat confié par le gouvernement du Québec (par exemple les matières résiduelles, l'agriculture ou les forêts) et n'ont donc pas été traités de façon exhaustive à travers les GT mis en place. La complémentarité et la convergence des autres politiques gouvernementales avec le PECC seront essentielles pour que l'action climatique du Québec couvre tous les angles nécessaires à l'atteinte des cibles et objectifs.

# DES QUÉBÉCOIS PLUS FIERS, PLUS PROSPÈRES ET LEADERS DANS LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les GT sont convaincus que le Québec possède tout le potentiel pour atteindre, voire dépasser ses cibles et objectifs climatiques. Les 75 experts et organismes ont répondu présents à l'appel à la mobilisation pour contribuer à l'élaboration du PECC le plus ambitieux et pragmatique possible. Pour la suite, ils resteront engagés pour assurer le succès sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats. Dans le cadre du présent exercice, d'autres facteurs enthousiasmants sont à souligner.

# LE QUÉBEC POSSÈDE TOUT LE POTENTIEL POUR ATTEINDRE, VOIRE DÉPASSER SES CIBLES ET OBJECTIFS CLIMATIQUES.

# Faire prospérer les Québécois ici et partout dans le monde

Les mesures phares proposées dans les rapports des GT possèdent non seulement un potentiel extrêmement structurant pour placer le Québec sur une trajectoire climatique gagnante, mais elles auront l'avantage de transformer l'économie québécoise pour la rendre plus compétitive. Le PECC doit devenir une source d'enrichissement économique, social et environnemental pour tous les Québécois, capable de propulser les innovations, de promouvoir le savoir-faire d'ici auprès des entreprises québécoises, mais également de les exporter ailleurs dans le monde.

Il est aussi souhaitable que cette politique-cadre contribue à réduire les inégalités sociales, développe plus durablement nos milieux de vie et améliore la santé et la qualité de vie des Québécois. En outre, les GT considèrent que le concept de prospérité doit être inclusif. Les conditions de vie matérielles peuvent être évaluées en fonction du logement, du revenu et du travail, alors que la qualité de vie touche à l'éducation, la santé, la vie communautaire, la culture, l'environnement, le bien-être, la sécurité et les conditions de vie et de travail.

# Une ferme adhésion à l'électrification de l'économie du Québec

Le Québec possède un atout de taille pour réussir le défi de la transition climatique: sa production hydroélectrique. Renouvelable, abondante, à faible coût, elle représente un atout immense pour enrichir le Québec par la voie de l'achat local d'hydroélectricité plutôt que par l'importation d'énergies fossiles. L'électrification de plusieurs secteurs économiques aurait également le potentiel de stimuler la création de champions industriels, d'innovations technologiques et l'exportation de notre savoir-faire.

En ce sens, à l'instar de l'objectif gouvernemental, il importe de donner une place majeure à l'électrification de l'économie dans le PECC, tout en nécessitant un apport accru des bioénergies. Le déploiement complémentaire et stratégique de l'électrification et des bioénergies a le potentiel d'accélérer la transition énergétique et ses bénéfices pour l'ensemble des régions du Québec. En outre, il sera essentiel de conjuguer cette vision à un vaste chantier d'efficacité énergétique pour répondre à l'électrification croissante des systèmes (transports, industries, bâtiments) et limiter les coûts et les besoins additionnels en électricité\*.

LE PECC DOIT DEVENIR UNE SOURCE
D'ENRICHISSEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS,
CAPABLE DE PROPULSER LES INNOVATIONS,
DE PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE D'ICI AUPRÈS
DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES, MAIS ÉGALEMENT
DE LES EXPORTER AILLEURS DANS LE MONDE

L'efficacité énergétique permettrait à elle seule de créer 25 000 emplois et de faire croître le PIB du Québec de 4 milliards de dollars en moyenne annuellement à l'horizon 2030 (Dunsky expertise en énergie, Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050, 2019, p. 85). À titre d'exemple, si tous les propriétaires mettaient en œuvre des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur maison, avec un objectif de rentabilisation de 5 ans, le Québec pourrait économiser l'équivalent de la consommation électrique annuelle de toutes les habitations du grand Montréal (Écohabitation, Le potentiel technico-économique de réduction des émissions de GES du secteur résidentiel au Québec, 2016).

# LES CONDITIONS GAGNANTES DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe **10 conditions gagnantes** pour convertir les mesures phares des GT en succès.

# CONDITION GAGNANTE #1: l'évaluation climatique des choix gouvernementaux

Les choix gouvernementaux ne font pas encore l'objet d'une évaluation systématique de leur impact climatique, tant sur le plan de l'atténuation que de l'adaptation. Toute décision cohérente avec la lutte contre les changements climatiques nécessite d'avoir accès à cette information.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un **mécanisme d'évaluation de l'impact climatique des choix gouverne- mentaux**, dont les résultats seraient publics et serviraient à guider l'action gouvernementale. Cette évaluation climatique viserait à la fois l'impact des choix gouvernementaux sur l'atteinte des cibles de réduction de GES du Québec et l'adaptation aux changements climatiques à venir. Sont concernés: les décisions (législatives, réglementaires, budgétaires, fiscales ou de gouvernance), les investissements (projets d'infrastructures et programmes de soutien financier) et le parc immobilier (choix de localisation, d'aménagement des sites, de conception et de gestion des bâtiments).

Avec cette information entre ses mains, le gouvernement du Québec pourrait assurer la cohérence entre ses choix et les résultats de cette évaluation climatique, au besoin par la mise en œuvre de mesures compensatoires pour maintenir la trajectoire vers les cibles et objectifs qu'il s'est donnés.

Enfin, le gouvernement devrait exiger une démonstration que la technologie optimale au plan technico-économique ou les meilleures pratiques soient utilisées par tout promoteur public ou privé bénéficiant d'un appui gouvernemental.

# CONDITION GAGNANTE #2: l'exemplarité de l'appareil gouvernemental

Afin d'assurer la confiance et de favoriser la mobilisation des citoyens, des municipalités et des entreprises dans la démarche de transition climatique, le gouvernement du Québec doit prêcher par l'exemple. Il doit tracer la voie à de nouvelles façons de faire au sein de l'appareil gouvernemental et promouvoir des projets cohérents avec l'urgence climatique et conformes aux principes et objectifs du PECC.

Sur la base de ce constat, il est proposé que le gouvernement du Québec se dote d'une cible de réduction de GES pour son propre appareil gouvernemental qui devra être beaucoup plus ambitieuse que la cible globale de réduction de 37,5% sous le niveau de 1990 exigée de la société québécoise.

Également, pour se donner les moyens d'atteindre sa cible exemplaire, il est proposé que le gouvernement du Québec mette en place un plan de pratiques exemplaires de l'appareil gouvernemental ainsi qu'un mécanisme pour assurer la mobilisation et la cohérence de l'appareil gouvernemental et de ses politiques derrière les principes et objectifs du PECC.

À titre d'exemple, le GT Électrification propose qu'à partir de 2022, tout nouveau bâtiment institutionnel soit carboneutre (proposé aussi par le GT Jeunesse) et que d'ici 2040, tout le parc immobilier institutionnel devienne carboneutre. Pour sa part, le GT Bioénergies propose que d'ici 2030, 100% des bâtiments publics québécois usant de produits pétroliers pour leur chauffage soient convertis aux énergies renouvelables. Enfin, le GT Aménagement du territoire et Adaptation propose que 100% des édifices gouvernementaux construits après 2020 dans une collectivité dotée d'un réseau de transport collectif structurant soient situés à moins de 400 mètres d'une station et qu'en 2030, 100% des cours d'école soient végétalisées.

# CONDITION GAGNANTE #3: une stratégie de mobilisation qui fait participer les Québécois à l'action climatique

La mobilisation des Québécois sera un élément-clé pour engendrer des changements comportementaux et permettre au Québec d'atteindre ses objectifs climatiques, en particulier dans le secteur des transports. Des efforts soutenus et continus devront être faits pour activer et accélérer le passage à l'action des individus et des organisations.

Sur la base de ce constat, il est proposé de déployer une **stratégie de mobilisation climatique**, continue et différenciée selon les publics cibles, afin de rendre l'action climatique possible et désirable pour tous les segments de la population québécoise. Cette stratégie viserait à mobiliser les meilleures connaissances sur les facteurs décisionnels des individus et des organisations, notamment en renforçant la contribution des experts, des entreprises et des acteurs impliqués de manière concrète dans la transition climatique. Elle poursuivrait l'objectif de déployer des outils destinés aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens.

En outre, la **mise en place d'un forum annuel** favoriserait à la fois la mobilisation et la reddition de compte de la performance du PECC. Dans cette perspective, la poursuite de l'implication des GT dans la mise en œuvre du PECC maximiserait la mobilisation de la société civile.

# CONDITION GAGNANTE #4: une reddition de compte efficace et indépendante

La crédibilité du PECC se mesurera notamment par la mise en place d'un mécanisme d'évaluation des résultats des mesures, permettant au gouvernement du Québec de bonifier ou revoir la portée de ses mesures dans une perspective d'ajustement en continu. Cette agilité ne sera possible qu'avec l'apport d'une solide expertise publique et privée outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et analyse.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place un **mécanisme de reddition de compte du PECC** inspiré des meilleures pratiques mondiales et supervisé par une entité indépendante et experte<sup>5</sup>. Il est également proposé que l'État se dote d'une **expertise interne** outillée d'une capacité de recherche opérationnelle et d'expertise-conseil, grâce à des outils de pointe en modélisation et analyse.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les champs d'expertise incluent notamment les changements climatiques, la science, l'économie, les affaires, les investissements, etc.

# CONDITION GAGNANTE #5: une transition juste et équitable pour réduire les inégalités sociales

Le gouvernement du Québec devra porter une attention particulière à toute action qui serait susceptible d'avoir des impacts importants sur les travailleurs, les entreprises, les peuples autochtones et les populations vulnérables. Il devra développer en amont des politiques, des programmes et des mesures qui anticiperont les impacts de la transition climatique et en atténueront les impacts négatifs le cas échéant. Prévoir la réalisation d'une transition juste et équitable est une condition gagnante pour s'assurer de l'acceptabilité sociale au sein des communautés et réduire les inégalités sociales.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**identifier les mesures du PECC qui auront un impact** sur les travailleurs, les entreprises, les peuples autochtones et les populations vulnérables et **d'implanter les moyens pour les minimiser**.

Également, il est proposé de **reconnaître l'expertise des travailleurs** et de les impliquer dans la mise en œuvre du PECC, notamment en favorisant la création de structures de concertation dans les entreprises et de pôles de concertation régionaux et sectoriels dédiés à la transition énergétique dans les entreprises et les industries<sup>6</sup>. Enfin, il est proposé de **mettre en place des programmes adéquats de soutien du revenu, de formation et d'ajustement au marché du travail destinés aux travailleurs des industries et secteurs d'activité les plus concernés par la transition énergétique, ainsi que des mesures de restructuration de l'économie pour les communautés touchées par celle-ci.** 

# CONDITION GAGNANTE #6: des données ouvertes, indépendantes et mises à jour

L'absence de données ouvertes, indépendantes et mises à jour en matière climatique et énergétique représente une véritable limite dans la priorisation des mesures à mettre en place pour lutter contre les changements climatiques. Or, le gouvernement du Québec ne peut prendre de décisions éclairées sans l'apport des données probantes et d'une expertise pour les analyser, les interpréter et les intégrer dans l'élaboration et le suivi de ses mesures.

Sur la base de ce constat, il est proposé de mettre en place des **bases de données ouvertes, indépendantes et mises à jour relatives à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques**, au moins sur une base annuelle, afin de bien planifier les efforts de transition climatique et, surtout, de mesurer leur efficacité. Ces bases de données seraient développées de concert avec les parties prenantes.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> De telles structures existent parfois déjà. Si tel est le cas, il faudrait capitaliser sur les structures existantes.

# CONDITION GAGNANTE #7: l'intégration des changements climatiques au cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire

Les lois, normes, programmes et autres outils par lesquels l'État encadre les activités des acteurs publics et privés devraient intégrer les objectifs de lutte contre les changements climatiques. À titre d'exemple, le gouvernement devrait considérer les coûts totaux de possession sur l'ensemble du cycle de vie des biens et services plutôt qu'uniquement le coût d'acquisition.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **cibler trois priorités structurantes** de modernisation du cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire pour y intégrer la lutte contre les changements climatiques.

La première est la révision des règles d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour intégrer le coût total de possession et des critères de performance environnementaux, économiques et sociaux. La deuxième est la poursuite de l'élan de la signature du Pacte fiscal 2020-2024 pour intégrer la prise en compte des externalités environnementales dans la fiscalité municipale. La troisième est la modernisation du Code du bâtiment et l'adaptation des normes de conception gouvernementales et municipales aux changements climatiques. Cette modernisation devrait forcément tenir compte des spécificités régionales.

LES LOIS, NORMES, PROGRAMMES
ET AUTRES OUTILS PAR LESQUELS L'ÉTAT ENCADRE
LES ACTIVITÉS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS
DEVRAIENT INTÉGRER LES OBJECTIFS DE LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

# CONDITION GAGNANTE #8: une éducation des Québécois à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Le gouvernement du Québec a fait de l'éducation une priorité nationale. Or, l'éducation de tous les Québécois aux enjeux environnementaux est un vecteur central de mobilisation au défi climatique. De plus, le Québec vit déjà une mobilisation sans précédent des jeunes Québécois sur les enjeux des changements climatiques. Ainsi, informer l'ensemble des Québécois favorisera la recherche pragmatique de solutions et l'appui à leur mise en œuvre.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **renforcer l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté** auprès des citoyens, des collectivités et des organisations, notamment par une intégration adéquate aux curriculums scolaires.

# CONDITION GAGNANTE #9: le maintien et le renforcement du marché du carbone

Le renforcement du marché du carbone représente une condition essentielle à l'atteinte des cibles climatiques du Québec. Le PECC devra aider les grands émetteurs à innover et les soutenir financièrement dans la recherche de technologies et de procédés visant à les rendre plus compétitifs, renforçant l'effet incitatif du marché du carbone de réduire leurs émissions de GES au-delà des exigences réglementaires. Cette dynamique permettra au Québec d'atteindre ses cibles climatiques, de maximiser les retombées économiques sur son territoire et d'accroître la compétitivité de ses entreprises.

Sur la base de ce constat, il est proposé de **maintenir et de renforcer le marché du carbone** dans une perspective de minimisation des coûts de réduction des émissions de GES, de prévisibilité des décisions d'affaires et de financement de la lutte aux changements climatiques au Québec<sup>7</sup>. Il est également proposé d'**accélérer l'adoption de nouveaux protocoles de crédits compensatoires**.

# CONDITION GAGNANTE #10: le renforcement des partenariats avec la société civile

Le gouvernement du Québec ne peut pas agir seul dans l'atteinte de ses cibles climatiques. Travailler avec les organisations expertes dans l'éducation et la sensibilisation du grand public sera fondamental pour assurer la mobilisation des Québécois. Impliquer les travailleurs, les entreprises et les populations les plus vulnérables (aînés, jeunes, peuples autochtones, etc.) sera crucial pour planifier et mettre en œuvre une réelle transition juste et équitable dans les secteurs et les régions les plus impactés par la transition climatique. Enfin, élaborer des solutions financières innovantes avec le secteur privé et philanthropique favorisera la mobilisation de ressources indispensables à la réussite du PECC.

Sur la base de ce constat, il est proposé d'**établir et de renforcer les partenariats avec la société civile**, notamment en matière de mobilisation, de dialogue social, d'expertise climatique et de financement.

Les scénarios présentés par le rapport Dunsky soulignent que chaque secteur sera sollicité pour réduire son empreinte carbone et permettre l'atteinte aux cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre du Québec aux horizons 2030 et 2050 (Dunsky, p. v à viii).

# LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe également **4 principes directeurs** afin de guider les interventions de l'État québécois en matière de lutte contre les changements climatiques.

# 1<sup>ER</sup> PRINCIPE DIRECTEUR: la séquence « Éviter, Réduire, Séquestrer »

Afin de transformer durablement le Québec, de maximiser les bénéfices de la transition climatique et de se placer sur une trajectoire d'atténuation cohérente avec ses engagements pour 2030 et 2050, le contrôle des émissions produites sur le territoire québécois devrait être priorisé selon la séquence d'intervention mise de l'avant par le gouvernement du Québec dans le cadre des travaux des GT®:

- ÉVITER est applicable aux sources d'émissions qui n'existent pas encore: nouveaux projets, agrandissements d'une source d'émission existante. On doit prévenir le plus possible la création de nouvelles sources, ou à tout le moins faire en sorte qu'elles émettent le moins possible de GES. On parle ici de moyens d'évitement qui incluent notamment la conception, la planification, l'aménagement du territoire, la prévention.
- RÉDUIRE est applicable aux sources d'émissions existantes par différents moyens, dont l'aménagement du territoire, l'efficacité énergétique, la substitution énergétique et l'optimisation des procédés.
- SÉQUESTRER permet de générer une réduction nette des concentrations de GES dans l'atmosphère.
   Ceci inclut l'utilisation de puits naturels tels les océans, les prairies, les forêts, les milieux humides, les cultures biologiques, ainsi que les technologies de captage et de séquestration du carbone.



Par ailleurs, de par l'immense potentiel hydroélectrique québécois, les importantes réductions d'émissions liées à la substitution énergétique proviendront du vecteur principal qu'est l'électrification, tout en nécessitant un apport accru des bioénergies. Le déploiement complémentaire et stratégique de l'électrification et des bioénergies a le potentiel d'accélérer la transition énergétique et ses bénéfices pour l'ensemble des régions du Québec.

DE PAR L'IMMENSE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE QUÉBÉCOIS,
LES IMPORTANTES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS LIÉES À LA SUBSTITUTION
ÉNERGÉTIQUE PROVIENDRONT DU VECTEUR PRINCIPAL
QU'EST L'ÉLECTRIFICATION, TOUT EN NÉCESSITANT UN APPORT
ACCRU DES BIOÉNERGIES.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC 2020-2030): vision et processus d'élaboration, 2019, p. 10

# 2<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR: le processus d'adaptation

La séquence privilégiée en matière d'adaptation, appelée le «processus d'adaptation», est inspirée de nombreux travaux académiques et permet de planifier de façon structurée les interventions gouvernementales dans ce domaine:

### Sensibiliser

le processus d'adaptation débute une fois que la personne ou l'organisation considère que les changements climatiques représentent une menace ou une occasion.

# 4. S'ajuster

des améliorations aux mesures d'adaptation mises en œuvre peuvent être apportées en fonction des résultats obtenus et les apprentissages peuvent servir de leçons aux initiatives d'adaptation à venir.

# 1. Reconnaître l'enjeu

la prise de conscience peut conduire les personnes et les organisations à consacrer des ressources, afin de mieux comprendre la nature des menaces ou des occasions.

# 3. Mettre en œuvre

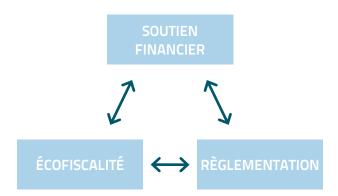
des mesures concrètes sont mises en œuvre en vue de réduire la vulnérabilité (risque ou exposition) aux changements climatiques ou de tirer profit des occasions qui se présentent. Mesurer et évaluer l'efficacité des mesures permet de fournir les informations nécessaires à la mise en place de pratiques de gestion améliorées.

# 2. Se préparer

l'ampleur du problème permet d'envisager l'adoption de mesures d'adaptation comme solution.

Inévitablement, le PECC permettra qu'une mesure puisse compléter plusieurs étapes, voir même plusieurs fois le processus d'adaptation. L'objectif est de favoriser une meilleure résilience des individus, des communautés, des entreprises et de l'État. Dès lors, toute pratique des acteurs visant à se confirmer dans ce cycle doit être encouragée.

<sup>°</sup> Ouranos, Vers l'adaptation: synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec (partie 3: vers la mise en œuvre de l'adaptation), Édition 2015, 2015.



# 3<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR: la synergie entre les outils d'intervention principaux de l'État: règlementation, écofiscalité et soutien financier

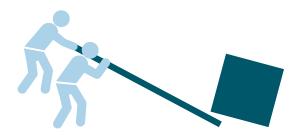
Jusqu'à maintenant, au-delà du marché du carbone, les Plans d'action sur les changements climatiques ont essentiellement privilégié l'approche par subvention comme outil d'intervention de l'État. Or, les faits indiquent que ce mode opératoire n'a pas eu à ce jour des effets suffisants sur les changements de comportements de l'État, des entreprises, des municipalités et des citoyens. Si le Québec souhaite atteindre ses cibles, il sera nécessaire d'avoir une approche complémentaire portée par des ressources accrues et axée sur la synergie entre trois types de mécanismes d'intervention gouvernementaux principaux.

Ainsi, pour transformer le Québec vers des modes de consommation et de production sobres en carbone et socialement responsables, le gouvernement du Québec devra recourir significativement plus à l'écofiscalité et à la règlementation, deux moyens essentiels étant donné la nécessité d'agir rapidement pour atteindre notre cible de 2030 <sup>10</sup>.

# 4<sup>E</sup> PRINCIPE DIRECTEUR: la mobilisation des solutions financières du secteur privé

Face à l'ampleur des ressources financières requises pour réaliser un véritable virage, la mobilisation des solutions financières du secteur privé est devenue incontournable pour assurer un financement suffisant à la transition climatique. À ce titre, une plus grande synergie entre les mécanismes et les instruments financiers publics et privés est souhaitée.

Le Québec doit mettre en place une véritable stratégie mixte et intégrée d'investissement utilisant notamment l'effet de levier financier de l'État québécois et des municipalités pour surmonter les obstacles d'investissements des entreprises. À titre d'exemple, les GT Bioénergies et Financement proposent de développer des mécanismes d'appariement entre les fonds publics et les institutions financières privées, en soutien aux entreprises innovantes en technologies propres et aux projets d'investissements structurants, pour réduire les GES et maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets. Enfin, il est important d'intégrer les risques climatiques dans les décisions d'investissements au Québec.



<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Ministère des Finances du Québec, Le recours à l'écofiscalité – Principes d'application, 2017, p. 17.

# CARACTÉRISTIQUES DES MESURES PHARES DU PECC

Cette contribution des coordonnateurs des GT regroupe enfin plusieurs caractériques recherchées dans les mesures phares du PECC. Inspirées largement des principes et des balises gouvernementaux transmis aux GT au début de leur mandat 11, les caractéristiques suivantes devront à la fois guider l'élaboration des mesures phares du PECC et encadrer l'action gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques.

- Avoir un impact TANGIBLE ET MESURABLE sur les émissions de GES et la diminution des risques découlant des changements climatiques, en donnant lieu à des pratiques de REDDITION DE COMPTE et d'IMPUTABILITÉ des citoyens, des entreprises, des municipalités et de l'État
- Être STRUCTURANTES et TRANSFORMATIONNELLES
  pour le Québec, ADDITIONNELLES et distinctes à la pratique
  courante et PERMANENTES dans leurs effets, en conciliant
  le besoin d'obtenir des résultats concrets en 2030 et celui
  de développer des potentiels de réduction d'émissions de
  GES et des solutions d'adaptation pour 2050 et pour la suite
- Donner lieu à des pratiques de DIFFUSION DE L'INFORMATION, dans une perspective d'accélération des innovations (modes de vie, technologies, pratiques sociales et d'affaires, etc.), de changements comportementaux et de MOBILISATION DE LA POPULATION
- Engendrer des AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES
   ET ENVIRONNEMENTAUX pour le Québec, notamment:
  - Le soutien à l'émergence de filières d'avenir et la création d'emplois de qualité en misant sur les ressources et l'expertise du Québec
  - La création de champions industriels, d'innovations technologiques et l'exportation de notre savoir-faire
  - > La formation de la main-d'œuvre
  - Les coûts évités (par exemple en infrastructures et services publics, congestion, etc.) et les bénéfices économiques grâce aux mesures d'atténuation et d'adaptation et les bénéfices économiques suscités
  - Les cobénéfices sur la santé et la qualité de vie des citoyens, tels que la réduction des contaminants atmosphériques émis dans l'atmosphère, la création de milieux de vie plus attrayants et les services écosystémiques

- Réduire les inégalités et les impacts sur les POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES (aînés, jeunes, autochtones, etc.)
- Être inclusif pour toutes les **RÉGIONS** du Québec
- Prioriser le contrôle des émissions produites sur le TERRITOIRE QUÉBÉCOIS plutôt que hors Québec<sup>12</sup>, tout en reconnaissant l'IMPACTS DE NOS ACTIONS À L'INTERNATIONAL (importations, déplacements en avion, etc.) qui ne sont pas comptabilisées dans notre inventaire d'émissions de GES
- Intégrer à la prise de décision du gouvernement du Québec et des autres acteurs majeurs les ANALYSES TECHNICO-ÉCONOMIQUES, les IMPACTS SOCIAUX ainsi que les notions d'EMPREINTE CARBONE SUR LE CYCLE DE VIE et la DYNAMIQUE TEMPORELLE DU CARBONE
- Soutenir essentiellement la PRÉVENTION et la PRÉPARATION
  À L'ADAPTATION et viser les PRINCIPAUX RISQUES
  (érosion côtière, inondations, fonte du pergélisol, vagues
  de chaleur, intégrité des infrastructures, impacts sociaux
  et psychologiques, risques et opportunités économiques)
- Examiner et prendre en compte les ENJEUX SYSTÉMATIQUES GLOBAUX (approvisionnement, sécurité alimentaire, coûts en assurance, réfugiés climatiques, etc.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 7-8 et 11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cette priorisation est également souhaitée par le gouvernement du Québec. Voir Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, p. 10.

# **GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRIFICATION**

# MESURES TRANSVERSALES14 CIBLES ET COMPOSANTES MESURE TRANSVERSALE CIBLES D'ici 2021, créer la stratégie Création d'une stratégie de gestion de la demande de • Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : impact indirect en facilitant et en réduisant les pointe coûts de l'électrification des différents secteurs de l'économie **COMPOSANTES** • Favoriser la mise en place de diverses solutions de gestion de la demande de pointe, notamment : • Les technologies de gestion dynamique de la demande Les technologies de stockage (électrique et thermique) • La tarification adéquate de la demande de pointe MESURE TRANSVERSALE CIBLES Adopter une politique • D'ici 2021, adopter une politique d'approvisionnement • Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : impact indirect en libérant des kWh et kW de électrique qui priorise manière rentable, permettant d'électrifier de nouveaux usages à moindre coût l'efficacité énergétique et la gestion de la demande **COMPOSANTES** Mettre en place une politique d'approvisionnement d'électricité qui requiert l'acquisition de toutes les opportunités rentables d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, plutôt que la nouvelle production électrique • Établir et mettre à jour la cible annuelle d'efficacité énergétique au moins aux 5 ans au moyen d'études de potentiel d'efficacité énergétique et de gestion de la demande technico-économique réalisable (PTER) MESURE TRANSVERSALE COMPOSANTE • Étendre et consolider le réseau triphasé en région rurale en appui aux efforts de décarbonisation Améliorer l'accès à un approvisionnement de certaines industries, le manufacturier et l'agroalimentaire électrique adéquat en région rurale

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Les mesures phares de chaque rapport de GT présentées dans cette section sont le fruit d'un consensus entre les membres d'un même GT. Elles ne reflètent pas nécessairement les positions exprimées par les membres des autres GT.

<sup>🕆</sup> Le groupe de travail sur l'électrification propose trois mesures transversales suivies des 10 mesures phares sectorielles aux pages suivantes.

	MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
1	MESURE PHARE  Mettre en place de nouveaux réseaux de transports collectifs structurants et hausser l'offre existante de transports collectifs et partagés  AXE  Transports	<ul> <li>CIBLES</li> <li>D'ici 2022, atteindre un ratio 50-50 entre les investissements du Plan québécois en infrastructures (PQI) dans les transports collectifs et transport routier</li> <li>D'ici 2030, augmenter de 5 % par année l'offre de service de transport collectif partout au Québec (cible de la PMD 2030)</li> <li>D'ici 2030, 70 % de la population a accès à au moins 4 services de mobilité durable (cible de la PMD 2030)</li> <li>COMPOSANTES</li> <li>Mettre en place de nouveaux réseaux à haute capacité en site propre</li> <li>Hausser l'offre de service en transport collectif</li> <li>Appuyer les solutions de covoiturage, d'autopartage, de mobilité active partagée et les applications</li> </ul>
2	MESURE PHARE  Offre de VZÉ : Bonifier la norme VZÉ  AXE  Transports	<ul> <li>CIBLES</li> <li>En 2030, 100 % des nouvelles ventes de véhicules légers sont électriques (en incluant les hybrides rechargeables)</li> <li>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 5 à 7 Mt CO<sub>2</sub> pour les mesures combinées d'offre et de demande de VZÉ (hypothèse que le parc automobile de 2030 serait composé de plus de 40 % de véhicules légers entièrement électriques et hybrides rechargeables)</li> <li>COMPOSANTES</li> <li>Bonifier la Loi VZÉ (véhicules zéro-émission) de manière à ce que 100 % des nouvelles ventes de véhicules légers au Québec en 2030 soient électriques, en incluant les hybrides rechargeables</li> <li>Hausser les cibles annuelles d'ici 2030 de manière à soutenir l'évolution de la demande</li> </ul>
3	MESURE PHARE  Demande de VZÉ : Inciter à l'adoption des VZÉ  AXE  Transports	<ul> <li>CIBLE         <ul> <li>D'ici 2022, le programme de redevance-remise est autofinancé</li> </ul> </li> <li>COMPOSANTES         <ul> <li>Convertir les aides financières à l'achat vers une approche de type de redevance-remise, grâce à laquelle les remises à l'achat de véhicules zéro-émission sont financées par des redevances appliquées en fonction du profil d'émissions de GES des véhicules à essence/diesel (mesure du Plan directeur 2018-2023 de TEQ)</li> <li>Instaurer une campagne de communication visant à contrer certains mythes tenaces liés à la mobilité durable et aux véhicules électriques de manière à réduire la résistance au changement</li> <li>Soutenir l'accès universel à la recharge pour les ménages n'ayant pas la possibilité de bénéficier d'une borne de recharge au domicile, en particulier les immeubles multirésidentiels</li> </ul> </li> </ul>

	MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
4	MESURE PHARE  Soutenir l'acquisition de véhicules de marchandises moyens et lourds zéro-émission  AXE  Transports	<ul> <li>CIBLES</li> <li>En 2030, entre 15 % et 50 % des véhicules de marchandises moyens et lourds sont des véhicules zéro-émission, dépendamment des classes (classes 3-8), en lien avec l'initiative Drive to Zero à laquelle le gouvernement du Québec a adhéré en septembre 2019</li> <li>Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 3 Mt CO<sub>2</sub> (hypothèse que 25 % des tonnes-km sur route sont électrifiées)</li> <li>COMPOSANTES</li> <li>Bonifier le programme Écocamionnage pour inciter le secteur du transport de marchandises à acquérir des véhicules zéro-émission, tout en offrant un accompagnement dans cette transition</li> </ul>
5	MESURE PHARE  Créer une Stratégie marchandises axée les réseaux multimodaux intégrés et optimisés, les hubs de transports mutualisés et l'optimisation des chaînes logistiques  AXE  Transports	<ul> <li>CIBLES         <ul> <li>D'ici 2022, au moins un hub de transport mutualisé est en cours de création</li> <li>D'ici 2030, une augmentation de 25 % des tonnages de marchandises transbordés dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (cible de la PMD 2030)</li> </ul> </li> <li>COMPOSANTES         <ul> <li>Publier une Stratégie marchandises menant à la réduction des déplacements à vide par camion, au transfert modal vers le transport ferroviaire et maritime, et à la maximisation des tonnes-km parcourus à zéro émission</li> </ul> </li> </ul>
6	MESURE PHARE  Exiger la carboneutralité par règlement pour tous les bâtiments neufs et bonifier le Code de l'éner- gie des bâtiments  AXE  Bâtiments	<ul> <li>CIBLES</li> <li>En 2022, les bâtiments neufs résidentiels et institutionnels sont carboneutres</li> <li>En 2024, le Code de l'énergie du bâtiment est bonifié</li> <li>En 2030, les bâtiments neufs commerciaux sont carboneutres</li> <li>COMPOSANTES</li> <li>Carboneutralité: la carboneutralité est exigée par règlement pour les bâtiments neufs</li> <li>Analyse sur le cycle de vie: bien qu'il soit pour l'instant exclu du calcul de carboneutralité, le carbone intrinsèque des matériaux de construction devra également être évalué pour les bâtiments neufs</li> <li>Code du bâtiment: le Code de l'énergie des bâtiments devra être mis à jour au moins aux 5 ans, donner une prévisibilité au marché sur les mises à jour futures et mettre l'accent sur la performance plutôt que les exigences prescriptives, à la manière du Energy Step Code de la Colombie-Britannique</li> </ul>

# MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES

# 7 MESURE PHARE

Exiger une efficacité minimale de chauffage global au remplacement d'un système de chauffage principal dans les bâtiments résidentiels existants

### AXE

Bâtiments

# CIBLES D'EFFICACITÉ MINIMALE DU SYSTÈME GLOBAL DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS EXISTANTS

- En 2021, ≥ 95 % d'efficacité globale (moyenne pondérée de l'efficacité des équipements de chauffage)
- En 2024, ≥ 100 % d'efficacité globale
- **En 2030, ≥ 105** % d'efficacité globale
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : ≤ 1 Mt CO,

### **COMPOSANTE**

 Adopter une réglementation des appareils afin d'exiger une performance minimale du système de chauffage global lors du remplacement du système principal, ce qui vise plus directement les équipements consommant des combustibles fossiles, en plus d'accroître l'efficacité énergétique

# 8 MESURE PHARE

Instaurer un plafond d'émissions et une cotation et divulgation énergétique obligatoire pour les bâtiments commerciaux et institutionnels existants

# AXE

Bâtiments

# CIBLES GLOBALES DE RÉDUCTION DE GES

- Secteur institutionnel
  - -70 % en 2030, par rapport à 1990
  - -100 % en 2040, par rapport à 1990
- Secteur commercial
  - -10 % en 2030, par rapport à 1990
  - -45 % en 2040, par rapport à 1990
  - -80 % en 2050, par rapport à 1990
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 2 Mt CO,

- Instaurer graduellement et en séquence ces pratiques obligatoires entre 2020 et 2030
  - Cotation et Divulgation énergétique obligatoire incluant les émissions de GES (la divulgation obligatoire des données est prévue par TEQ pour son 2º plan directeur 2023-2028)
  - Évaluation obligatoire de la performance énergétique pour les bâtiments ayant une cote inférieure à un certain seuil, incluant des recommandations d'actions d'efficacité énergétique à mettre en place
  - Plafonds d'émissions instaurés dès 2030 par superficie de plancher (kg de CO<sub>2</sub> par pied carré) à la suite des deux mesures ci-dessus, déclinés par catégorie de bâtiment, de manière à atteindre des cibles de réduction globales de GES. Ces plafonds d'émissions diminueront avec les années de manière prévisible pour le marché

	MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
9	MESURE PHARE Favoriser l'élaboration de plans de décarbonisation industriels à haut niveau par les entreprises ou sous-secteurs industriels  AXE Industrie	<ul> <li>CIBLE         <ul> <li>En 2024, la majorité des entreprises émettant plus de 10 kt de GES ont un plan de décarbonisation</li> </ul> </li> <li>COMPOSANTES         <ul> <li>Favoriser les systèmes de gestion de l'énergie (SGÉ) avancés (par ex. implantation de la norme ISO 50001, apport d'une aide financière pour embaucher une ressource interne ou une ressource mutualisée entre quelques entreprises de plus petite taille)</li> <li>Co-créer des feuilles de route technologiques qui identifient les mesures et les technologies porteuses par sous-secteur industriel, implantées ailleurs ou en développement, et leur potentiel de réduction de GES</li> <li>Favoriser le partage de connaissances et de meilleures pratiques à travers l'industrie, notamment en favorisant la mise en place de réseaux d'apprentissage d'expertises et d'échange pair-à-pair</li> </ul> </li> </ul>
10	MESURE PHARE Favoriser les stratégies d'économie circulaire  AXE Industrie	<ul> <li>CIBLE         <ul> <li>En 2024, création dans chaque région de groupes de concertation industrielle (le cas échéant, privilégier les groupes et les structures existants)</li> </ul> </li> <li>COMPOSANTES         <ul> <li>Viser 2 stratégies d'économie circulaires :                  <ul></ul></li></ul></li></ul>

# GROUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

# **MESURES PHARES** CIBLES ET COMPOSANTES 1 MESURE PHARE **CIBLES** Créer un Fonds en amé-• En 2020, le Fonds est créé avec un investissement public de 100 millions \$ par année nagement et urbanisme • En 2022, des partenaires publics et privés ont été mobilisés pour bonifier la dotation durables de 100 millions \$ gouvernementale annuelle (effet levier) par année • Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 2 Mt CO, par année du bilan carbone en transport AXE par rapport au cours normal des affaires (potentiel total de l'approche de consolidation des milieux urbanisés) Des actions concrètes sur le terrain, maintenant **COMPOSANTES** • Créer un Fonds en aménagement et urbanisme durables, doté par le gouvernement de 100 millions \$ par année, en soutien aux municipalités pour la consolidation des milieux urbanisés par des projets d'aménagement sobres en carbone et résilients • Déterminer des critères permettant le soutien d'un éventail de projets sobres en carbone et résilients dans une diversité de milieux (consolidation de noyaux villageois, création d'écoquartiers sur des friches urbaines, densification et requalification d'anciennes strips commerciales, TOD, etc.) Mettre en place un programme de financement s'appuyant sur des critères rigoureux de résilience face aux changements climatiques et de réduction effective des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux tendances régionales (cible : plus bas quintile de la région d'insertion) 2 MESURE PHARE **CIBLES** • En 2030, le nombre de logements abordables situés à distance de marche d'une centralité ou d'un Créer une offre de logement abordable, sobre en réseau structurant de transport collectif a augmenté carbone et résiliente • En 2030, le bilan carbone des occupants du parc de logements sociaux et abordables s'est amélioré AXE **COMPOSANTES** Des actions concrètes • Intégrer des critères de localisation aux programmes de soutien à l'abordabilité du logement pour sur le terrain, maintenant réduire la dépendance à l'automobile des ménages Soutenir l'intégration d'éléments de résilience climatique (verdissement, matériaux, gestion de l'eau, etc.) et de sobriété carbone dans les projets de production et de rénovation du logement social et abordable par une bonification ciblée des subventions Renforcer les mécanismes de contrôle des prix du loyer (notamment, mettre sur pied un registre des loyers obligatoire et public, par quartier) • Soutenir les municipalités dans la mise en place d'actions favorisant l'intégration d'une part de logement social et abordable dans les milieux sobres en carbone et résilients, notamment par des mesures foncières (banque de terrains), l'inclusion obligatoire, et des approches de densification **douce** (notamment unités d'habitation accessoires) ■ Mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution des prix dans les secteurs visés par des projets de densification ou d'amélioration du cadre bâti et des infrastructures Documenter et diffuser les meilleures pratiques (recherche, innovation, outils et formations,

accompagnement)

	MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES
3	MESURE PHARE  Renforcer la protection, valoriser et développer de façon durable le terri- toire agricole  AXE  Des actions concrètes sur le terrain, maintenant	<ul> <li>Entre 2020 et 2030, aucune perte nette de superficie de la zone agricole ne s'est produite</li> <li>En 2030, 100 % des entreprises agricoles ont entrepris une démarche d'adaptation aux changements climatiques</li> <li>COMPOSANTES</li> <li>Assurer une meilleure protection, mise en valeur et développement durable du territoire agricole, notamment par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</li> <li>Soutenir et accompagner l'adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques</li> <li>Soutenir la mise en œuvre des Plans de développement de la zone agricole et l'intégration des changements climatiques dans leur contenu</li> <li>Soutenir l'adoption de systèmes et pratiques culturales pérennes et à moindre impact, notamment dans les secteurs ayant une influence sur les risques climatiques</li> <li>Prioriser et soutenir les systèmes alimentaires de proximité</li> </ul>
4	MESURE PHARE  Développer et mettre en œuvre des stratégies concertées de réduction des risques  AXE  Des actions concrètes sur le terrain, maintenant	A. INONDATIONS  CIBLES  En 2030, 100 % des régions concernées par le risque inondation ont élaboré un Programme d'action pour la prévention des inondations  En 2030, 100 % des mesures identifiées comme « prioritaires » dans les Programmes d'action ont une mise en œuvre complétée ou en cours  En 2030, 100 % des politiques, plans et programmes gouvernementaux en lien avec les inondations ont intégré les plus récentes connaissances relatives aux impacts des changements climatiques et la priorisation de la prévention  COMPOSANTES  Développer et mettre en œuvre une Stratégie québécoise de réduction des risques d'inondation en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux  Programmes d'action régionaux adaptés aux contextes des différents bassins versants (élaboration et mise en œuvre soutenues par un programme de financement)  Révision des outils de planification et d'intervention de l'État en lien avec les inondations  B. ZONES CÔTIÈRES  CIBLES

**économiques à risque**, par rapport à 2020

• En 2030, 100 % des municipalités côtières ont évalué leurs vulnérabilités à l'érosion et ajusté leurs

• En 2030, une réduction minimale de 10 % du nombre de personnes, de bâtiments et de valeurs

# MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES

# **4 MESURE PHARE**

Développer et mettre en œuvre des stratégies concertées de réduction des risques

# **AXE**

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

# **COMPOSANTE**

- Développer et mettre en œuvre, en concertation avec le monde municipal et les acteurs pertinents, une Stratégie de gestion intégrée des zones côtières, incluant :
  - Ajustement des outils de planification et de réglementation des organismes municipaux
  - Stratégie de financement stratégique des options d'adaptation

# Des actions concrètes C. APPROVISIONNEMENT EN EAU

# **CIBLES**

- En 2030, 50 % des municipalités tiennent compte le climat futur dans l'analyse des vulnérabilités des sources d'approvisionnement en eau potable
- En 2030, 75 % des municipalités disposent de mécanismes permettant d'assurer la prise en compte des changements climatiques lors de la mise à niveau ou la construction d'infrastructures d'eau
- En 2030, 75 % des municipalités disposent de mécanismes permettant d'assurer la prise en compte des changements climatiques lors de la mise à niveau ou la construction d'infrastructures d'eau
- En 2030, 75 % des municipalités locales susceptibles d'être affectées par des manques d'eau sont parties prenantes d'un plan de prévention et de gestion des conflits d'usage
- En 2030, 80 % des rivières qui sont des sources d'approvisionnement en eau disposent d'un système d'alerte de bas niveau d'eau

- Développer et diffuser des connaissances et des outils permettant notamment de :
  - Intégrer les considérations relatives aux impacts des changements climatiques dans les diverses initiatives visant à réduire les risques liés à la ressource eau
  - Prévenir et gérer les conflits d'usages de l'eau actuels et futurs du fait des changements climatiques (soutien financier et accompagnement prévus afin d'ajuster les outils existants ou de développer un plan de gestion des conflits d'usage)
- Déployer des systèmes de prévision et d'alerte de bas niveau d'eau
- Mettre en place un Programme de soutien aux acteurs économiques pour l'évaluation des vulnérabilités et l'identification de solutions pour prévenir et gérer les risques liés à un manque d'eau

# **MESURES PHARES**

# CIBLES ET COMPOSANTES

# 5 MESURE PHARE

Appuyer les acteurs économiques dans le développement d'une économie résiliente et la contribution au développement de collectivités sobre en carbone

### **AXE**

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

# **CIBLES**

- En 2030, 90 % des outils de l'État ayant une incidence sur le développement économique ont été révisés de façon à soutenir davantage la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation)
- En 2030, 10 secteurs économiques ont fait l'objet d'évaluation des risques et opportunités liés aux changements climatiques
- En 2030, 5 régions ont fait l'objet d'évaluation des risques et opportunités liés au développement économique dans un contexte de changements climatiques
- En 2030, 50 % des entreprises tertiaires de plus de 50 employés font de nouveaux choix de localisation écoresponsables et 30 % se sont dotées de plans de gestion des déplacements (potentiel de réduction de GES à estimer)

# **COMPOSANTES**

- Évaluer les risques et opportunités liés aux changements climatiques et identifier des options d'adaptation, pour différents secteurs économiques ou régions (co-développés par le milieu de la recherche et les acteurs économiques concernés)
- Ajuster les politiques publiques, de même que le cadre financier, afin de faciliter la transition des différents secteurs et régions vers une économie résiliente face aux impacts des changements climatiques et sobre en carbone
- Sensibiliser et accompagner les entreprises dans le choix de localisations écoresponsables et l'implantation de plans de gestion des déplacements (outils, formations, conseil)

# **6 MESURE PHARE**

Réserver une part du PQI au financement des infrastructures naturelles

# **AXE**

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

# **CIBLES**

- À partir de 2021, 5 % du PQI investi dans les infrastructures naturelles (IN)
- À partir de 2021, les IN sont reconnues dans le PQI

- Réserver un pourcentage des investissements en infrastructures aux IN
- Soutenir le développement d'expertise sur les IN
- Ajuster le cadre normatif, réglementaire et législatif en faveur des IN, de manière à accélérer leur mise en œuvre et à rendre leur financement systématique et pérenne
- Identifier et implanter des **mesures d'écofiscalité** pour financer les IN au PQI

# **MESURES PHARES** CIBLES ET COMPOSANTES 7 MESURE PHARE **CIBLES**

Accroître le financement du transport collectif

### AXE

Des actions concrètes sur le terrain, maintenant

- D'ici 2030, augmenter l'offre de service de transport collectif de 5 % par année (cible de la PMD 2030)
- D'ici 2030, augmenter la part modale en transport collectif
- D'ici 2030, augmenter la part de la population desservie par un service de transport collectif
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 1,3 Mt CO, par année du bilan en transport par rapport au cours normal des affaires (potentiel minimal de l'augmentation de l'offre de service de transport collectif)

# **COMPOSANTES**

- Bonifier les programmes d'aide au développement de l'offre de service et aux opérations
- Maintenir les 2/3 du budget du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) réservés aux transports durables
- Atteindre rapidement le ratio 50-50 entre les investissements du PQI dans les transports collectifs et le transport routier, puis **planifier d'y consacrer plus des 2/3** comme en Ontario

# **8 MESURE PHARE**

Appliquer à la gestion du parc immobilier gouvernemental des critères de sobriété carbone et de résilience

# **AXE**

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

# **CIBLES**

- À partir de 2021, 100 % des nouveaux édifices du parc immobilier gouvernemental sont situés dans une centralité ou au cœur d'un milieu de vie, sont situés hors d'une zone à risque climatique majeur; et, pour les collectivités dotées d'un réseau de transport collectif structurant, sont situés à moins de 400 mètres d'une station
- En 2030, l'empreinte carbone des déplacements générés par les édifices publics a été réduite (potentiel de réduction GES à estimer)
- En 2030, la résilience des édifices publics et de leurs milieux d'insertion s'est améliorée
- En 2030, 100 % de l'ensemble des cours d'école sont végétalisées

- Établir une directive gouvernementale (politique, stratégie ou plan d'action) en matière de localisation et d'aménagement exemplaire des bâtiments publics
- Mettre en place des critères de localisation et de gestion des services publics intégrant la réduction du bilan carbone et l'adaptation aux changements climatiques
- Établir des critères d'aménagement de terrains exemplaires pour l'adaptation aux changements climatiques
- Établir des critères de répartition des services publics sur le territoire intégrant la réduction des distances à parcourir et la desserte équitable de la population
- Appliquer ces critères aux programmes de soutien financier gouvernementaux

# **MESURES PHARES**

# **CIBLES ET COMPOSANTES**

# 9 MESURE PHARE

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans tout projet ou programme d'infrastructure ou leur financement impliquant le gouvernement du Québec

### **AXE**

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

### **CIBLES**

- D'ici 2025, 100 % des projets d'infrastructures sensibles au climat financés, en tout ou en partie, par le gouvernement intègrent une évaluation des risques liés aux changements climatiques
- **D'ici 2030**, cette évaluation de risques a permis de réduire la vulnérabilité du Québec et d'accroître la résilience de sa population, son économie et son environnement dans au moins 50 % des cas, par rapport à 2020

# **COMPOSANTE**

 Opérationnaliser d'ici 2023 l'obligation pour que tous les projets d'infrastructures financés, en tout ou en partie, par le gouvernement du Québec, notamment ceux du PQI, intègrent une évaluation des risques confirmant que les changements climatiques et ses impacts ont été considérés pour toute la durée de vie de l'infrastructure

# 10 MESURE PHARE

Intégrer la lutte contre les changements climatiques à la planification régionale et locale

### AXE

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

### **CIBLES**

- En 2023, dans les 6 principales régions urbaines et dans les collectivités connaissant une forte croissance, 100 % des communautés métropolitaines et des MRC ont intégré une cible de réduction des émissions de GES à leur planification territoriale
- En 2023, 100 % des communautés métropolitaines, des MRC et des communautés nordiques ont intégré des objectifs d'adaptation aux changements climatiques dans leur planification territoriale
- Potentiel de réduction de GES à l'horizon 2030 : 4 Mt CO<sub>2</sub> par année du bilan carbone en transport par rapport au cours normal des affaires (combinaison des potentiels de consolidation des milieux urbanisés, d'augmentation de l'offre de transport collectif et de localisation écoresponsable des entreprises et des édifices publics)

- Créer un programme de soutien financier et technique à l'intégration de la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation) dans les documents de planification régionale et locale
- Rendre obligatoire l'intégration de cibles locales de réduction des émissions de GES, compatibles avec l'atteinte de la cible nationale, dans les PMAD, les SAD et les plans d'urbanisme (modification législative ou conditionnalité d'accès aux programmes de soutien financier gouvernemental)
- Rendre obligatoire l'intégration de la dimension de la mobilité durable intégrée dans les différents outils de planification (PMAD, SAD, PU)
- Rendre obligatoire l'intégration d'objectifs et de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les mêmes outils de planification, via les mêmes mécanismes
- Soutenir l'intégration des risques associés aux impacts des changements climatiques dans la planification territoriale des communautés nordiques, et favoriser la mise en place de mesures d'adaptation correspondant à leurs besoins spécifiques
- Instaurer un mécanisme de reddition de compte pour suivre l'atteinte des cibles
- Réviser les guides et cadres de référence pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques à l'ensemble des documents de planification territoriale, en particulier les politiques de gestion intégrée des ressources en eau, les plans directeurs de l'eau et les PDZA

# MESURES PHARES

# CIBLES ET COMPOSANTES

# 11 MESURE PHARE

Adapter le cadre légal, normatif, fiscal et budgétaire à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques

# **AXE**

Des outils qui réforment les pratiques en profondeur

# **CIBLES**

- En 2022, le Code de construction du Québec, les normes de conception des rues et la PPRLPI ont été révisées pour contribuer à la réduction des émissions de GES et assurer l'adaptation au climat futur
- En 2025, la fiscalité municipale a été révisée pour favoriser la réduction des émissions de GES et l'adaptation au climat futur

# **COMPOSANTES**

- Identifier les éléments du cadre qui doivent être révisés pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation)
- Moderniser le Code de construction du Québec sur la base du Code national du bâtiment 2015;
   établir des objectifs et hausser les seuils de performance d'efficacité énergétique et d'adaptation aux changements climatiques (cible : 2022)
- Moderniser les normes de conception de rues, en prenant en compte l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans les milieux de vie (cible : 2022)
- Réviser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sur la base des scénarios climatiques futurs et non sur les données historiques (cible : 2022)
- Réviser la fiscalité municipale (prise en compte des externalités, équité entre les municipalités, équilibre budgétaire à long terme, réduction de la part de l'impôt foncier dans les revenus municipaux) (cible: 2024)

# 12 MESURE PHARE

Soutenir l'innovation et la recherche collaborative en adaptation et en aménagement du territoire

# **AXE**

Un accès aux connaissances pour une action optimale

# **CIBLES**

- En 2030, 80 % des projets R&I financés par le PECC sont coconstruits avec les praticiens, les acteurs du terrain ou les décideurs
- En 2030, 75 % des récipiendaires de fonds du PECC dédiés à la planification ou la mise en œuvre de l'adaptation considèrent avoir eu un «très bon» accès aux connaissances et à l'accompagnement nécessaires pour mener à bien leur projet
- En 2030, 100 % des ordres professionnels pertinents ont intégré les notions de changements climatiques dans leurs programmes de formation

- Supporter la recherche et des activités complémentaires de façon à assurer la complémentarité des projets financés et à favoriser une approche multisectorielle qui implique les parties prenantes à toutes les étapes : pôles de R&D appliqués, organismes frontières, innovation locale et régionale, projets sur les risques émergents et les aspects socioéconomiques
- Développer et renforcer l'éducation et la formation en matière de changements climatiques de différentes clientèles cibles
- Assurer une diffusion et une appropriation effective de l'information

# MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES

# 13 MESURE PHARE

Mettre en place un système québécois de suivi et d'évaluation des progrès en adaptation

# AXE

Un accès aux connaissances pour une action optimale

# **CIBLES**

- En 2030, 90 % des utilisateurs, dans chaque groupe de clientèle cible, évaluent l'information fournie par l'Observatoire «très utile»
- En 2030, 80 % de cibles recommandées sont utilisées comme cibles officielles par le gouvernement ou les organismes municipaux
- En 2030, le Québec est identifié comme un leader dans le domaine de la mesure du progrès en adaptation aux changements climatiques

- Établir un **Observatoire de l'adaptation**, rassemblant les chercheurs et parties prenantes clés, ayant comme objectifs :
  - Élaborer un **portfolio d'indicateurs** robustes et en **assurer le suivi**, puis **diffuser un bilan**, structuré en fonction des besoins des différentes clientèles cibles, sur une base biennale
  - Évaluer les résultats d'initiatives d'adaptation potentiellement porteuses (efficacité, efficience, cobénéfices, défis, etc.) et les diffuser auprès des différentes clientèles cibles
  - Recommander des cibles d'adaptation pour 2030

# **GROUPE DE TRAVAIL BIOÉNERGIES**

### **MESURES PHARES**

# CIBLES ET COMPOSANTES

### 1 MESURE PHARE

Instaurer des normes de teneurs minimales en bioénergies peu émissives produites localement pour les divers combustibles et carburants vendus au Ouébec

# **AXE**

Amélioration de l'offre en bioénergies produites localement

### **CIBLES**

Cibles de teneur minimale pour le gaz naturel renouvelable (GNR)

- 1 % à partir de 2020
- 2 % à partir de 2023
- 5 % à partir de 2025
- 10 % à partir de 2030

Cibles de teneur minimale pour les biocarburants

- 10 % dans l'essence d'ici 2021
- 15 % dans l'essence d'ici 2025
- 20 % dans l'essence d'ici 2030
- 3 % dans le carburant diesel d'ici 2021
- 5 % dans le carburant diesel d'ici 2025
- 10 % dans le carburant diesel en 2030

Les volumes de mazout léger, de carburéacteur, de diesel ferroviaire et maritime devraient être pris en compte dans le calcul du volume minimal de carburant renouvelable devant être distribué.

# **COMPOSANTES**

- Mettre de l'avant un engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible en appui aux projets de production de bioénergies pour atteindre les cibles gouvernementales de teneur minimale en 2025 et, ultérieurement, en 2030
- Sélectionner les sources de biocarburants et de GNR permettant d'atteindre des réductions importantes d'émissions de GES par rapport aux carburants fossiles qu'ils remplacent
- Comptabiliser annuellement les émissions de GES des biocarburants afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs

# 2 MESURE PHARE

Prioriser l'usage des bioénergies issues d'une exploitation durable de la biomasse forestière dans les régions où la ressource est abondante et dans les réseaux isolés et favoriser ses usages partout au Québec

# **AXE**

La biomasse forestière comme moteur de l'économie circulaire

# **CIBLES**

- Dès 2023, tout nouveau système de chauffage des Régions priorisées\* est alimenté à l'énergie renouvelable
- D'ici 2030, une génération de 15 PJ additionnelles à partir de bioénergies issues de la biomasse forestière en remplacement des combustibles fossiles pour la production de chaleur dans les secteurs industriel, institutionnel et commercial vers les bioénergies (en priorité dans les Régions priorisées\*)
- D'ici 2030, 80 % des besoins énergétiques en chauffage et en électricité des réseaux autonomes sont comblés par de l'énergie renouvelable. Si de la biomasse forestière est disponible de manière durable et que des retombées positives en matière d'économie circulaire sont possibles, les bioénergies issues de la biomasse forestière devraient être privilégiées

# **MESURES PHARES**

# CIBLES ET COMPOSANTES

# 2 MESURE PHARE

Prioriser l'usage des bioénergies issues d'une exploitation durable de la biomasse forestière dans les régions où la ressource est abondante et dans les réseaux isolés et favoriser ses usages partout au Québec

### AXE

La biomasse forestière comme moteur de l'économie circulaire

# COMPOSANTES

- Mettre de l'avant un engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible en appui aux projets de production de bioénergies issues de la biomasse forestière
- Catalyser l'émergence d'économies circulaires dans les communautés autochtones et les municipalités des Régions priorisées\*
- \* **Régions priorisées** : la Côte-Nord, la Mauricie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et le Saguenay-Lac-Saint-Jean

# 3 MESURE PHARE

Compléter stratégiquement les efforts d'électrification en favorisant l'usage des bioénergies pour alimenter les parcs de véhicules et chauffer les bâtiments appartenant à l'État, à ses sociétés ou aux diverses municipalités et MRC

# **AXE**

Exemplarité de l'État

#### **CIBLES**

Bâtiments de l'état

- Dès 2021, 100 % des nouveaux systèmes de chauffage des bâtiments publics reçoivent une évaluation technico-économique pour l'utilisation de bioénergies
- D'ici 2030, 100 % du chauffage usant de produits pétroliers est converti aux énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Cibles de teneur minimale en GNR du gaz naturel utilisé par le secteur institutionnel

- 50 % à partir de 2025
- 100 % à partir de 2030

Cibles de teneur minimale en biocarburant dans les carburants utilisés par le secteur institutionnel

- 15 % dans l'essence d'ici 2023
- 30 % dans l'essence d'ici 2030
- 5 % dans le carburant diesel d'ici 2023
- 15 % dans le carburant diesel d'ici 2030

Les volumes de mazout léger, de carburéacteur, de diesel ferroviaire et maritime devraient être pris en compte dans le calcul du volume minimal de carburant renouvelable devant être distribué.

- Mettre de l'avant un engagement, des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible en appui aux projets de production de bioénergies pour atteindre les cibles de teneur minimale en 2023, en 2025 et, ultérieurement, en 2030
- Assurer une baisse d'émissions de GES provenant des bâtiments et des véhicules institutionnels continuant à consommer des combustibles fossiles, malgré les efforts d'électrification en cours (évaluation technico-économique)

# **MESURES PHARES**

# **CIBLES ET COMPOSANTES**

# **4 MESURE PHARE**

Dans le cadre du SPEDE, favoriser l'usage et la production de bioénergies en bonifiant les protocoles de crédits compensatoires en cours de mise en place et en en créant de nouveaux

### **AXE**

Bonification du marché du carbone Québec/Californie (SPEDE)

# **CIBLES**

Cibles d'un nombre minimal de crédits compensatoires produits au Québec admissibles au SPEDE

- Période de conformité 2021-2023 : 750 000 t éq. CO,
- Période de conformité 2024-2026 : 1500 000 t éq. CO,
- Période de conformité 2027-2029 : 3000000 t éq. CO,

# **COMPOSANTES**

- S'engager plus clairement dans l'écriture de nouveaux protocoles de crédits compensatoires et impliquer les acteurs des industries visées
- Mettre de l'avant des réglementations et un soutien clair, dédié et prévisible en appui aux projets de bioénergies pour atteindre les cibles de crédits compensatoires en 2025 et, ultérieurement, en 2030

# 5 MESURE PHARE

Mettre en place des incitatifs fiscaux et des mesures de soutien financier pour les systèmes énergétiques à la bioénergie ainsi que leur production locale

# AXE

Déploiement de mesures fiscales et financières de nature à favoriser le financement privé de projets de bioénergie

# **COMPOSANTES**

- Effectuer annuellement le suivi des indicateurs suivants :
  - Somme des investissements dans les projets d'investissements liés aux bioénergies (investissements totaux, investissements privés, effet de levier sur les mises de fonds gouvernementales)
    - Nombre d'entreprises actives dans les bioénergies et nombre d'emplois
  - Nombre de **conversion de grands consommateurs de chaleur** (consommation supérieure à 36 000 GJ/an)
  - Création d'entreprises technologiques : nombre d'entreprises et nombre d'entreprises essaimées de centres de recherche, propriété intellectuelle (brevets), financements obtenus

Les indicateurs généraux suivants doivent également être pris en compte :

- Portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois
- Réduction effective et prospective des émissions de GES

# 6 MESURE PHARE

Pérenniser et bonifier des programmes de soutien à l'usage et à la production de bioénergies

# AXE

Revue et bonification des programmes de soutien existants

# **CIBLES**

- Dès 2020, instaurer des revues de programmes sur une base bisannuelle avec les divers acteurs du milieu
- Dès 2021, 100 % des programmes d'encouragement aux bioénergies ont été revus afin d'augmenter leur prévisibilité et d'établir des critères d'admissibilité adaptés au secteur

Les indicateurs généraux suivants doivent être suivis lors des revues bisannuelles :

- Les indicateurs des mesures phares 1 à 5
- La portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois
- La réduction effective et prospective des émissions de GES

# MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES

# 7 MESURE PHARE

Arrimer et optimiser la réglementation pour favoriser la production de bioénergies en concertation avec les acteurs du milieu

#### ΔXF

Revue des cadres réglementaires concernant la production de bioénergies

### **CIBLES**

- Dès 2020, instaurer des revues du cadre règlementaire inhérent aux bioénergies sur une base bisannuelle en collaboration avec les acteurs du milieu en 2020
- Dès 2021, 100 % de la revue et des modifications du cadre réglementaire applicable aux projets des bioénergies ont été complétés, avec comme but notable d'augmenter sa clarté et de réduire les temps d'autorisation des projets de production de bioénergies

Les indicateurs généraux suivants doivent être suivis lors des revues bisannuelles :

- Les indicateurs des mesures 1 à 5
- La portion des bioénergies (en % et en PJ) dans le bilan énergétique québécois
- La réduction effective et prospective des émissions de GES

# 8 MESURE PHARE

Soutenir la chaîne d'approvisionnement québécoise en assurant un suivi annuel des quantités disponibles et de leurs attributs énergétiques

### **AXE**

Pérennisation des approvisionnements

# **CIBLES**

- Dès 2021, une base de données des processus et de la disponibilité de biomasse est publiée par source et par région, mise à jour annuellement
- Dès 2022, des indicateurs de durabilité environnementale, sociale et économique du Global Bioenergy Partnership sont appliqués à l'échelle du Québec et mis à jour aux 5 ans
- Dès 2023, toutes les Régions priorisées ont un Centre de transformation et de conditionnement de la biomasse (CTCB) par Région priorisée (voir mesure phare 2)
- Dès 2025, 50 % de la biomasse utilisée hors industrie forestière est conditionnée et standardisée

# 9 MESURE PHARE

Soutenir l'innovation technologique et la recherche en bioénergies à tous les niveaux de la chaîne de valeur

# **AXE**

Soutien à l'innovation

# **COMPOSANTES**

- Effectuer annuellement le suivi des indicateurs suivants :
  - Nombre d'entreprises actives dans les bioénergies et nombre d'emplois
  - Création d'entreprises technologiques : nombre d'entreprises et nombre d'entreprises essaimées de centre de recherche, propriété intellectuelle (brevets), financements obtenus
  - Somme des investissements dans des projets qui résultent d'innovation technologique
  - Nombre de projets générés

# 10 MESURE PHARE

Assurer une plus large adoption des bioénergies et soutenir leur exportation en déployant des efforts d'éducation, de formation et de communication

# **AXE**

Conscientisation et éducation

- Effectuer annuellement le suivi des indicateurs suivants :
  - Mesure des **connaissances** et des **attitudes des citoyens** au sujet des bioénergies
  - Augmentation du nombre d'inscriptions dans les événements sur les bioénergies
  - Augmentation du nombre d'entreprises actives dans les bioénergies et progression du nombre d'emplois dans ces entreprises
  - Augmentation de la participation aux collectes de matières organiques résiduelles mises en place par les municipalités

# **GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE**

	MESURES PHARES	CIBLES ET COMPOSANTES	
1	MESURE PHARE	CIBLES	
	Adopter un indicateur	Dès 2020, un groupe de travail sur la transition juste et équitable est créé	
	inclusif, en remplacement du PIB	<ul> <li>D'ici 2025, un plan de décarbonisation détaillé est adopté, avec un ensemble de critères visant à améliorer le bien-être de la population</li> </ul>	
	AXE	D'ici 2025, un indicateur de bien-être de la population est créé	
	Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre	Entre 2025 et 2030 : un état de l'indice de bien-être est publié annuellement pour assurer une augmentation continue du bien-être de la population	
2	MESURE PHARE	A. POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ET NORMES DU TRAVAIL	
	Adopter une politique de		
	sobriété généralisée	CIBLES	
	AXE	• D'ici 2023, une politique de sobriété est adoptée avec une mise en application pangouvernementale et coordonnée par le Secrétariat du Conseil du Trésor	
	Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre	• D'ici 2023, une révision des normes du travail est adoptée en reconnaissant notamment le droit à la déconnexion et en réduisant progressivement la semaine de travail à 35 heures d'ici 2025 et à 30 heures d'ici 2030	
	.a reme	COMPOSANTE	
		<ul> <li>Adopter une politique de sobriété et réformer les normes du travail du Québec</li> </ul>	
		B. SIMPLICITÉ VOLONTAIRE	
		CIBLES	
		• D'ici 2025, le nombre d'acteur.trice.s impliqué.e.s dans l'économie de seconde main et collaborative double par rapport à 2020	
		<ul> <li>D'ici 2030, 25 % des citoyen.ne.s se définissent comme faisant partie du mode de vie tendant vers la simplicité volontaire</li> </ul>	
		• D'ici 2030, une augmentation de 25 % la part de marché du commerce local de biens et services par rapport à 2020	
		COMPOSANTE	
		<ul> <li>Accroître la popularité des mouvements tendant vers la simplicité volontaire</li> </ul>	

# CIBLES ET COMPOSANTES

# 2 MESURE PHARE

Adopter une politique de sobriété généralisée

# **AXE**

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

# C. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### **CIBLES**

- Dès 2020, introduire un 4° et un 5° R, soit les concepts de Refuser et de Réparer
- D'ici 2022, créer un programme québécois à l'intention des industries, commerces et institutions
   (ICI) pour favoriser les pratiques de réduction à la source et créer un programme dédié à la gestion des matières recyclables et compostables à l'échelle du Québec
- D'ici 2022 et 2030, la quantité annuelle de matières éliminées par personne diminue pour atteindre 500 kg en 2022 et 350 kg en 2030
- D'ici 2030, détourner 50 % des matières recyclables et compostables éliminées par rapport à 2015
- D'ici 2030, réduire de 50 % la quantité des biens réparables, réutilisables et comestibles éliminés par rapport à 2020
- D'ici 2030, bannir la vente et l'utilisation d'articles à usage unique dans les ICI et les événements, incluant les matières compostables et recyclables

# **COMPOSANTE**

 Renforcer le principe des 5R-VE et améliorer la performance du Québec sur le plan de la gestion des matières résiduelles

# D. GASPILLAGE ALIMENTAIRE

# **CIBLES**

- D'ici 2030, réduire d'au moins 50 % du gaspillage des consommateur trice s par rapport à 2020
- D'ici 2030, réduire d'au moins 75 % du gaspillage alimentaire de la production à la commercialisation par rapport à 2020

# **COMPOSANTE**

D'ici 2030, réduire d'au moins 70 % le gaspillage alimentaire de la production à la consommation

# E. SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

# **CIBLES**

- Dès 2022, 100 % des établissements institutionnels écoles, hôpitaux, ministères et organismes, etc. — offrent des menus végétariens et végétaliens, et leurs menus sont constitués de 60 % d'aliments locaux
- D'ici 2025, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux pratiques permettant d'améliorer les émissions de gaz à effet de serre liées à leur exploitation
- D'ici 2030, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux mesures de réduction des risques climatiques (diversification de la production, accroissement de la valeur ajoutée sur les matières premières, accroissement de la production agroécologique, adhésion à un programme d'assurance privée ou mutuelle, participation à des circuits courts)
- D'ici 2030, 60 % en moyenne des aliments frais consommés sont locaux ou biologiques
- D'ici 2030, 75 % des entreprises et producteurs agricoles ont mis en place au moins deux mesures de réduction des risques climatiques (diversification de la production, accroissement de la valeur ajoutée sur les matières premières, accroissement de la production agroécologique, adhésion à un programme d'assurance privée ou mutuelle, participation à des circuits courts)

# **MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES** 2 MESURE PHARE D'ici 2030, 50 % des Québécois es intègrent des protéines végétales dans leur diète quotidienne Adopter une politique de D'ici 2030, atteindre une cible de zéro croissance nette (0 %) de l'artificialisation des milieux sobriété généralisée naturels, forestiers et agricoles et restituer les milieux naturels d'intérêt **AXE** • D'ici 2030, le taux d'autosuffisance alimentaire dépasse 50 % Rompre avec la société de **COMPOSANTE** consommation et respecter • D'ici 2030, rendre les systèmes agroalimentaires sobres en carbone et résilients les limites de la Terre **3 MESURE PHARE** A. OBSOLESCENCE Interdire l'obsolescence et **CIBLES** élargir la responsabilité élar-• Dès 2023, clarifier les modalités d'application de la garantie légale grâce à des balises définies gie des producteurs au niveau de la durée de vie des différentes catégories d'objets **AXE** • D'ici 2025, obliger le producteur à indiquer la durée de vie minimale de fonctionnement du produit et des informations sur sa réparabilité par une modification à la Loi sur la protection Rompre avec la société de du consommateur pour freiner l'obsolescence consommation et respecter les limites de la Terre • En 2025, la durée de vie moyenne des produits a augmenté **COMPOSANTE** Dès 2025, augmenter la durée de vie moyenne des produits afin de détourner les biens et appareils fonctionnels de l'élimination et du recyclage B. RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS **CIBLES** Dès 2020, assujettir les huit catégories de produits identifiées comme prioritaires par le MELCC à désigner sous la responsabilité élargie des producteurs (voir la liste dans le rapport du GT De 2021 à 2030, assujettir annuellement deux nouvelles catégories de produits prioritaires à la responsabilité élargie des producteurs D'ici 2022, intégrer des critères de durabilité et de réparabilité des objets par une modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises **COMPOSANTE**

Renforcer et élargir la responsabilité élargie des producteurs

# MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES

# **4 MESURE PHARE**

Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois

### **AXE**

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

### **CIBLES**

- Dès 2023, un portrait d'ensemble établit les émissions de gaz à effet de serre associé à nos importations
- Dès 2025, un inventaire national annuel intègre les émissions de gaz à effet de serre de nos importations

# **COMPOSANTE**

 Intégrer les émissions de gaz à effet de serre de nos importations dans l'inventaire québécois dès 2025

# **5 MESURE PHARE**

S'engager à dévoiler les actifs en carbone et désinvestir massivement des énergies fossiles

### **AXE**

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

# A. DÉSINVESTISSEMENT DU SECTEUR ÉNERGIES FOSSILES

# **CIBLE**

• D'ici 2025, plus aucun financement n'est alloué au secteur des énergies fossiles

# **COMPOSANTE**

 Cesser tout type de subvention, directe et indirecte, au secteur des énergies fossiles (incluant le gaz naturel) au plus tard en 2025

# B. PROJETS DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES FOSSILES

# **CIBLES**

- Dès 2020, plus aucun soutien ou permis n'est accordé à un projet lié aux énergies fossiles
- Dès 2020, adopter une loi ou un moratoire sur tout projet dans le secteur des énergies fossiles

# **COMPOSANTE**

 Interdire tout nouveau projet (y compris tout projet d'agrandissement) d'exploration, d'exploitation, de transport ou de transformation des énergies fossiles dès 2020

# C. ACTIFS EN CARBONE

# **CIBLES**

- Dès 2023, le dévoilement de 100 % des actifs financiers en carbone est obligatoire
- Entre 2025 et 2030, une réduction des actifs financiers en carbone de 10 % par année

# **COMPOSANTE**

• Exiger des détenteurs d'actifs financiers le dévoilement de leurs **actifs en carbone** et en réduire rapidement l'importance d'ici 2030

# D. BÂTIMENTS NETS ZÉRO

# **CIBLES**

- Dès 2022, un nouveau Code du bâtiment est adopté
- Dès 2022, tous les nouveaux bâtiments institutionnels et résidentiels sont nets zéro
- Dès 2024 : tous les nouveaux bâtiments commerciaux sont nets zéro

# **COMPOSANTE**

• Faire des **bâtiments nets zéro** la norme au plus tard en 2024

# **6 MESURE PHARE**

Réduire la place de l'auto solo dans nos vies

#### ΔXF

Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre

# A. TRANSPORT COLLECTIF ET PARTAGÉ RÉGIONAL

### **CIBLES**

- Dès 2021, un système d'autopartage est offert dans toutes les régions du Québec
- Dès 2021, un outil ou une application pour le covoiturage est accessible gratuitement à toutes et tous les Québécois es
- D'ici 2030, l'offre de transport par autocar interurbain et/ou par train est doublée

### **COMPOSANTE**

Diversifier l'offre de mobilité dans toutes les régions dès 2025

# B. TÉLÉTRAVAIL

# **CIBLES**

- D'ici 2023, une politique de télétravail est adoptée
- En 2025, 20 % des heures de travail sont effectuées à distance du bureau

### **COMPOSANTE**

Adopter et mettre en œuvre une politique pour encourager le télétravail d'ici 2025

# C. ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT

### CIBLE

 Tous les citoyen•ne•s âgé•e•s de 12 ans et plus se déplacent en transports actifs et/ou collectifs au quotidien, et des transports collectifs adaptés sont accessibles

# **COMPOSANTE**

 Accroître la part des transports actifs dans les déplacements en milieu urbain aménagé dès 2025

# D. AUTO SOLO

# **CIBLES**

- D'ici 2021 et 2030, atteindre un ratio de 50-50 entre les investissements dans les transports collectifs dans le transport routier d'ici 2021 et un ratio des 2/3 favorable aux modes durables (collectifs et actifs) d'ici 2030
- D'ici 2030, augmenter de 100 % l'offre de service de transports collectifs
- D'ici 2030, diminuer de 20 % la part des déplacements effectués en auto solo (cible de la PMD 2030)
- D'ici 2030, réduire de 37,5 % des émissions de GES dans le secteur des transports sous le niveau de 1990 (cible de la PMD 2030)
- D'ici 2030, réduire de 20 % des dépenses brutes des ménages allouées au transport (cible de la PMD 2030)

# **COMPOSANTE**

 Réduire de manière importante la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale d'ici 2030

MESURES PHARES		CIBLES ET COMPOSANTES	
6	MESURE PHARE  Réduire la place de l'auto solo dans nos vies  AXE  Rompre avec la société de consommation et respecter les limites de la Terre	E. VÉHICULES À COMBUSTION INTERNE  CIBLES  Dès 2021, atteindre un ratio de 2 % de bornes de recharge électrique rapide dans les corridors routiers et les villes, et soutenir l'accès universel à la recharge pour les ménages, en particulier dans les immeubles multirésidentiels  D'ici 2022, mettre en place un bonus-malus autofinancé pour l'achat de nouveaux véhicules légers  En 2025, 50 % des véhicules légers vendus sont électriques ou hybrides rechargeables  En 2030, 100 % des véhicules légers vendus sont électriques ou hybrides rechargeables  COMPOSANTE  Interdire la vente de tout nouveau véhicule léger à combustion interne d'ici 2030  F. ÉCOFISCALITÉ  CIBLE  Dès 2021, implanter une diversité de mesures, dont la tarification du stationnement, le péage intelligent et l'augmentation de la taxe sur l'essence  COMPOSANTE  Recourir à des mesures d'écofiscalité en transport dès 2021, tout en garantissant l'équité et la protection des moins nanti∗e∗s	
7	MESURE PHARE  Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025  AXE  Améliorer notre rapport à la nature	<ul> <li>CIBLES         <ul> <li>Dès 2022, un bilan annuel de l'état de l'environnement est établi</li> <li>D'ici 2025, une charte québécoise des droits de la nature est adoptée</li> </ul> </li> <li>COMPOSANTE         <ul> <li>Créer une Charte des droits de la nature afin de protéger l'ensemble de la biodiversité d'ici 2025</li> </ul> </li> </ul>	
8	MESURE PHARE Instaurer un revenu universel de citoyenneté  AXE Encourager une écocitoyenneté active	<ul> <li>D'ici 2025, un revenu universel de citoyenneté est offert à toute personne qui participe à la vie citoyenne</li> <li>D'ici 2025, un mécanisme est adopté pour établir et mettre à jour collectivement ce que comprend le revenu universel de citoyenneté et ses modulations</li> <li>COMPOSANTE</li> <li>Créer un revenu universel de citoyenneté, en grande partie dématérialisé, d'ici 2025</li> </ul>	

#### 9 MESURE PHARE

Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté à tous les niveaux

#### **AXE**

Encourager une écocitoyenneté active

### A. ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

#### **CIBLES**

- Dès 2020, une structure dédiée à l'éducation relative à l'environnement est mise en place au sein du MELCC
- Dès 2020, 500 millions \$ sont accordés annuellement pour soutenir les initiatives du secteur non formel
- D'ici 2021, un cours spécialisé obligatoire et intégré aux curriculums scolaires du primaire à l'université est mis en place, incluant la formation continue
- Dès 2021, la formation des enseignant e s et des conseiller ère s pédagogiques est bonifiée avec les fondements et pratiques de l'éducation relative à l'environnement
- D'ici 2023, un programme éducatif à la petite enfance est implanté
- D'ici 2030, l'ensemble des jeunes scolarisés au Québec sensibilisé e s et outillé e s face à la crise climatique sur 10 ans après avoir suivi et réussi le cours spécialisé ajouté au programme scolaire québécois

#### **COMPOSANTE**

 Intégrer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté aux curriculums scolaires, auprès des citoyen • ne • s, des collectivités et des organisations d'ici 2023

#### **B. PUBLICITÉ**

#### **CIBLES**

- Dès 2021, tous les fabricants et concessionnaires automobiles ainsi que d'autres industries polluantes sont obligés de dévoiler les émissions annuelles de leurs produits ou services dans toute publicité
- Dès 2023, les appellations «verts» et «durables» sont contrôlées et l'écoblanchiment est limité grâce à une révision et bonification de la Loi sur la protection du consommateur

#### **COMPOSANTE**

• Encadrer la publicité et les appellations pour éviter l'écoblanchiment (greenwashing) dès 2023

#### C. AFFICHAGE ET SENSIBILISATION

## **CIBLES**

- Dès 2021, une campagne par année est déployée
- Dès 2023, un affichage de l'empreinte carbone et/ou environnementale sur les biens et services est mis en place par une modification de la Loi sur la protection du consommateur

#### **COMPOSANTE**

 Déployer des campagnes annuelles nationales d'affichage, de sensibilisation et de marketing social d'ici 2023

# **MESURES PHARES CIBLES ET COMPOSANTES** 10 MESURE PHARE A. REDDITION DE COMPTE Mettre de l'avant un **CIBLES** principe d'exemplarité Dès 2022, un projet de loi sur la transparence dans l'action climatique gouvernementale est adopté gouvernementale Dès 2023, les objectifs et les mesures climatiques du Québec sont révisés tous les 3 ans en fonction **AXE** de la meilleure science disponible (rapports du GIEC) Encourager une écoci-• D'ici 2030, 100 % des objectifs identifiés sont atteints toyenneté active **COMPOSANTE** Viser l'atteinte de 100 % des objectifs identifiés dans l'ensemble des politiques gouvernementales liées à la transition écologique et à l'environnement d'ici 2030 **B. SUIVI CIBLES** • Dès 2020, un suivi annuel des travaux des comités ministériels est mis en place Dès 2020, un suivi annuel de l'état d'avancement des actions, des stratégies et des politiques climatiques gouvernementales Dès 2020, une campagne annuelle accessible et vulgarisée est déployée • Dès 2020, un sondage est déployé avec un échantillon jugé statistiquement représentatif pour mesurer le niveau de connaissance du public **COMPOSANTE** Mettre en place des modalités de suivi de la mise en œuvre des politiques climatiques et de diffusion de l'information pour tous types de publics, par différentes méthodes et différents canaux de communication, notamment les médias grand public dès 2020 C. TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE **CIBLE** • Dès 2021, les critères de la transition juste et équitable (carboneutralité, réduction des inégalités, etc.) sont intégrés à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, y compris dans l'octroi de subventions ou la délivrance de permis **COMPOSANTE** Mettre en place des mesures fiscales et d'écoconditionnalité pour faire percoler les objectifs du

gouvernementale — dès 2021 et au plus tard en 2025

MELCC au sein des autres ministères et organismes gouvernementaux — un principe d'exemplarité

#### **MESURES PHARES**

#### COMPOSANTES ET OBJECTIFS

#### 1 MESURE PHARE

Favoriser la mixité et le partage de risque dans le financement

#### **CONTEXTE**

Les investissements nécessaires pour atteindre les cibles du PECC sont colossaux et ne pourront se limiter aux fonds publics et aux subventions. Face à l'ampleur du défi, la collaboration entre les différents acteurs de l'écosystème financier québécois est une condition essentielle à la réalisation de projets structurants de lutte contre les changements climatiques pour le Québec. C'est pourquoi le gouvernement du Québec doit développer une structure d'appariement entre les fonds publics et les institutions financières privées, inspirée des meilleures pratiques internationales en financement mixte (blended finance). L'objectif premier est de maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets envers les objectifs du PECC.

#### **COMPOSANTES**

Instaurer au Québec un **écosystème de financement mixte de l'électrification et de la lutte contre les changements climatiques** en utilisant les fonds publics, dont le FECC, en partenariat avec les gestionnaires de fonds spécialisés privés en entreprises et en financement de projets. Voir les exemples d'initiatives ci-dessous :

- 1A. Développer des mécanismes de soutien aux entreprises innovantes en technologies propres (soutenir les accélérateurs et les fonds spécialisés en capital de risque et de venture debt en plus de favoriser les investissements de plus grandes tailles)
- 1B. Soutenir les fonds spécialisés en financement de projets et immobilisations structurants pour l'électrification et la lutte contre les changements climatiques (Ex. : Super entreprises de service écoénergétiques [ESE])
- 1C. À l'intérieur du Plan québécois des infrastructures (PQI), proposer des projets gouvernementaux d'infrastructures incluant des objectifs de lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation), utilisant un financement par des obligations vertes et en partenariat avec des investisseurs privés et institutionnels
- 1D. Faciliter des initiatives d'efficacité énergétique en milieu résidentiel avec l'implication des municipalités (Ex.: Programmes de *Property Assessed Clean Energy*)

## **OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

- Pour chaque dollar public investi, s'assurer de maximiser l'effet multiplicateur de l'argent privé investi
- Partager de manière efficace les risques et les retombées entre les acteurs publics-privés pour accroitre l'offre de financement et décupler le nombre de projets en électrification et lutte contre les changements climatiques
- Développer une convergence de lecture et d'objectifs associés à des critères et des indicateurs d'analyse communs
- Miser sur l'**expertise des investisseurs privés** dans l'analyse et la sélection de projets structurants pour la lutte contre les changements climatiques
- Au-delà de la complémentarité, le public et le privé doivent intervenir de manière distincte sur des projets communs en synchronisant le rythme des processus décisionnels publics et privés
- Outre les subventions, privilégier l'utilisation d'outils financiers variés comme les prêts et des participations à la capitalisation d'entreprises pour générer un rendement sur l'argent public
- Prévoir non seulement l'accès à des solutions financières, mais aussi à l'aide technique qui permet aux acteurs de prendre les bonnes décisions

MESURES PHARES COMPOSANTES E		COMPOSANTES ET OBJECTIFS		
2	MESURE PHARE	CONTEXTE		
-	Articuler un nouveau rôle stratégique pour Investissement Québec	Un véritable virage exige une capacité d'investissement public qui nécessite des produits financiers adaptés et une expertise dédiée. Investissement Québec (IQ) est au cœur de l'écosystème financier du Québec et possède une expérience, un réseau et une capacité stratégique que le gouvernement devrait utiliser dans le cadre du PECC. Ainsi, il est impératif d'établir une orientation gouvernementale donnant un mandat spécifique à IQ relative au PECC.		
		COMPOSANTES		
		• 2A. Utiliser IQ comme bras financier porteur de la mission d'offrir du financement mixte (blended finance) afin de mobiliser le capital privé dans des projets structurants d'électrification de LCC notamment en tant que gestionnaire de «fonds de fonds»		
		<ul> <li>2B. Inclure dans la mission d'IQ la notion d'électrification et de lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation)</li> </ul>		
		<ul> <li>2C. Engager IQ à se doter d'une politique ou d'une stratégie en matière d'investissement responsable ou de finance durable appuyée sur des standards internationaux (Ex. : TCFD, PRB, PRI, etc.)</li> </ul>		
		• 2D. Développer une expertise interne dans les projets de lutte contre les changements climatiques (projets d'atténuation et d'adaptation) chez IQ et mettre cette expertise au service du PECC notamment dans le contexte de la fusion avec le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ)		
		OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS		
		<ul> <li>Utiliser le FECC et IQ pour réaliser du financement mixte (blended finance) au Québec</li> </ul>		
		<ul> <li>Développer un centre d'expertise et de financement dans le cadre du PECC</li> </ul>		
		<ul> <li>Démontrer une proactivité accrue dans les projets visant l'électrification et la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>		
		<ul> <li>Augmenter les opportunités de financement en développant des produits financiers adaptés</li> </ul>		
		<ul> <li>Mettre sur pied une équipe dédiée et de référence pour le gouvernement, les entreprises et le milieu financier</li> </ul>		
		<ul> <li>Agir en complémentarité et en synergie avec le secteur financier privé</li> </ul>		
3	MESURE PHARE	CONTEXTE		
	Optimiser la fiscalité québécoise pour favori- ser l'atteinte des objec- tifs du PECC	Une politique environnementale efficace nécessite une complémentarité entre financement, réglementation et écofiscalité. L'effort requis pour atteindre les objectifs du PECC exigera une politique écofiscale qui permettra non seulement de décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables, tout en diversifiant les capacités financières de l'État et en réduisant les impôts dommageables au développement de l'économie québécoise.		

# MESURES PHARES COMPOSANTES ET OBJECTIFS 3 MESURE PHARE COMPOSANTES

Optimiser la fiscalité québécoise pour favoriser l'atteinte des objectifs du PECC

- 3A. Hausser la taxe sur le carburant de 1,5 cent par an pendant 10 ans pour combler les besoins de financement en transport (50 %) et réduire l'impôt sur le revenu (50 %)
- **3B.** Analyser l'implantation d'une **tarification routière kilométrique** modulable pour le type de véhicule, l'heure et la localisation du déplacement incluant le transport de marchandises
- 3C. Éliminer les mesures incitatives financières et fiscales pour les énergies à forte émission de GES (Ex.: subvention du diesel aux autobus scolaires)
- **3D.** Garantir la **pérennité du marché du carbone** pour augmenter la capacité de financement de la lutte contre les changements climatiques et influencer le comportement des agents économiques
- 3E. Renforcer la grille d'immatriculation additionnelle et les droits d'acquisition sur la base du cylindré du moteur

## **OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

- Aligner les écotaxes sur les comportements et les agents polluants pour inciter au changement de comportement ou au développement de technologies réduisant le polluant
- Minimiser les exemptions aux mesures écofiscales
- Utiliser la fiscalité verte pour des subventions encourageant le changement positif de comportement sur la base d'un système de redevance-remise environnemental (bonus-malus)
- Fixer les **taux des écotaxes** en lien avec les externalités négatives et non pas en vue de maximiser les revenus de l'État
- Justifier chaque initiative fiscale sur une base de crédibilité (son effet doit être démontré)
- Considérant le poids plus élevé de la fiscalité québécoise par rapport au reste du Canada et dans un souci d'efficacité fiscale, utiliser les revenus de la taxe pour réduire les taxes/impôts plus dommageables
- Accompagner chaque mesure d'un effort de communication préventif, pédagogique et constructif
- Évaluer les **dépenses fiscales existantes** pouvant avoir un impact environnemental négatif sous l'angle coût-bénéfice



La présente section souligne le travail exceptionnel des experts et des parties prenantes ayant contribué directement ou indirectement à l'élaboration du PECC.

## Coordination des groupes de travail de la société civile et élaboration de la contribution des coordonnateurs

Leïla Copti, présidente COPTICOM, Stratégies et Relations publiques

Étienne Pomerleau-Landry, conseiller COPTICOM, Stratégie et Relations publiques

## Coordination gouvernementale

Toute l'équipe du sous-ministériat adjoint à la lutte contre les changements climatiques du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce tout particulièrement:

Éric Théroux, sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques

Lucie Bouchard, directrice, direction générale de l'expertise climatique et économique et des relations extérieures

Benoît Rigaud, adjoint exécutif au sous-ministre adjoint à la lutte contre les changements climatiques

Alexandra Roio, directrice, direction de l'expertise climatique

#### GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRIFICATION

COORDINATION	
Philippe Dunsky, président	Dunsky Expertise en énergie
Mathieu Lévesque, consultant	Dunsky Expertise en énergie
SOUTIEN À LA COORDINATION	
Christian Bélanger, directeur recherche scientifique, réseau et clients	Institut de recherche d'Hydro-Québec
Jean-Philippe Hardy, consultant principal	Dunsky Expertise en énergie
Jacques Harvey, président et consultant stratégique	J. Harvey Consultant et associés
Jeff Turner, chercheur principal	Dunsky Expertise en énergie
MEMBRES	
Michel Bernier, professeur titulaire	Polytechnique Montréal
Jean-Philippe Boucher, directeur des politiques	Union des municipalités du Québec
Isabelle Bouffard, directrice, direction recherches et politiques agricoles	Union des producteurs agricoles
Julie-Anne Chayer, présidente	Conseil du bâtiment durable du Canada — Québec
Yves-Thomas Dorval, président et chef de la direction	Conseil du patronat du Québec
Kathy Megyery, vice-présidente stratégie et affaires économiques	Fédération des chambres de commerce du Québec
Geneviève Gauthier, directrice nationale	Econolei
Sarah Houde, présidente-directrice générale	Propulsion Québec
France Lampron, directrice électrification des transports	Hydro-Québec
Hélène Lauzon, présidente-directrice générale	Conseil patronal de l'environnement du Québec
Denis Leclerc, président et chef de la direction	Écotech Québec
Michel Morin, coordonnateur énergie et entretien	Commission scolaire des Samares
Normand Mousseau, directeur académique	Institut de l'énergie Trottier
Samuel Pagé-Plouffe, conseiller à la direction générale et aux affaires publiques	Vivre en Ville (GT Jeunesse
Stéphane Pascalon, chef de programmes projets de démonstration	Institut du véhicule innovant
Jessie Pelchat, chercheure séniore en choix collectifs en transports	Équiterre
Pierre-Olivier Pineau, Professeur titulaire	Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréa
Simon-Pierre Rioux, président	Association des véhicules électriques du Québec
Patrick Rondeau, conseiller en transition juste et lutte contre les changements climatiques	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
André St-Pierre, directeur général	InnovÉÉ
Denis Tremblay, président-directeur général	Association de l'industrie électrique du Québec
Jean-François Tremblay, président-directeur général	Jalon Montréal
EXPERT GOUVERNEMENTAL	
Benoît Lacroix, ingénieur et physicien, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte
	contre les changements climatiques

contre les changements climatiques

# GROUPE DE TRAVAIL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

COORDINATION	
Alain Bourque, directeur général	Ouranos
Jeanne Robin, directrice principale	Vivre en Ville
SOUTIEN À LA COORDINATION	
Claudia Bennicelli, conseillère en aménagement du territoire et urbanisme	Vivre en Ville
Hélène Harvey, consultante en aménagement du territoire et changements climat	iques
MEMBRES	
Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques	Bureau d'assurance du Canada
Nathalie Barrette, professeure titulaire	Université Lava
Cynthia Boucher, présidente	Association des aménagistes régionaux du Québec
Ghalia Chahine, coordonnatrice environnement, aménagement et services-conseil	ls Union des producteurs agricoles
Pierre Châteauvert, directeur des politiques	Fédération québécoise des municipalités
Philippe Gachon, professeur	Université du Québec à Montréa
Sylvain Gariépy, président	Ordre des urbanistes du Québe
Patrick Lajeunesse, professeur	Université Lava
Karel Mayrand, directeur général	Fondation David Suzuki — section Québec et Atlantique
Suzy Peate, coordonnatrice exécutive	Communauté métropolitaine de Montréa
Catherine Perras, analyste à la recherche	Cité-ID LivingLab Gouvernance de la résilience urbaine (GT Jeunesse
François Reeves, professeur agrégé	CHUN
Jean-François Sabourin, conseiller aux politiques	Union des municipalités du Québe
Sophie L. Van Neste, chercheure	Institut national de recherche scientifique
Antoine Verville, directeur général	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
EXPERTE GOUVERNEMENTALE	
<b>Virginie Moffet</b> , coordonnatrice à l'adaptation aux changements climatiques, direction des politiques climatiques	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## **GROUPE DE TRAVAIL BIOÉNERGIES**

COORDINATION	
Catherine Bérubé, coprésidente	SWITCH, l'Alliance pour une économie verte
Karel Mayrand, coprésident	SWITCH, l'Alliance pour une économie verte
SOUTIEN À LA COORDINATION	
Gabriel Durany, directeur général	Bright Diamond Consulting
Michaël Roberge, consultant	Bright Diamond Consulting
MEMBRES	
Gérard André, consultant VieTech	Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels du Québec
Mathieu Béland, coordonnateur et porte-parole	Vision Biomasse Québec
Loïc Blancquaert, conseiller municipal	Ville de Saint-Lambert (GT Jeunesse)
Geneviève Brisson, directrice principale, affaires gouvernementale	s mondiales Enerkem
Frédéric Krikorian, vice-président développement durable, affaires	publiques et gouvernementales Énergir
Annie Levasseur, professeure	École de technologie supérieure
Vincent Moreau, directeur général	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
Kevin Morin, conseiller politique	Fédération québécoise des municipalités
Jean-François Samray, président-directeur général	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Évelyne Thiffault, professeure	Université Laval
EXPERT GOUVERNEMENTAL	
Patrick McNeil, ingénieur, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## **GROUPE DE TRAVAIL JEUNESSE**

Catherine Gauthier, directrice générale	ENvironnement JEUnesse
MEMBRES	
Viviane Aubin, étudiante à la maîtrise en génie énergétique	Polytechnique Montréal
Mayari Bernard-Garcia, étudiante au doctorat en génie civil	Polytechnique Montréal
Loïc Blancquaert, conseiller municipal	Saint-Lambert
Amélie Côté, présidente	Incita • Coop-conseil zéro déchet
Mathieu Lapointe, maire et préfet	Carleton-sur-Mer et MRC d'Avignon
Elsa Moawad, analyste en responsabilité d'entreprise	Groupe AGÉCO
Jonathan Mongrain, membre du conseil d'administration	Réseau Environnement
Kathia Narcisse, coprésidente du comité des jeunes	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
<b>Catherine P. Perras</b> , analyste à la recherche	Cité-ID LivingLab Gouvernance de la résilience urbaine
Samuel Pagé-Plouffe, conseiller à la direction générale et aux affaires publique	s Vivre en Ville
André-Yanne Parent, directrice générale	Projet de la réalité climatique Canada
Eddy Perez, analyste des politiques internationales	Réseau action climat Canada
Claudel Pétrin-Desrosiers, porte-parole	Association canadienne des médecins pour l'environnement
Alix Ruhlmann, membre du conseil d'administration	ENvironnement JEUnesse et co-fondatrice de Décroissance conviviale
Alice-Anne Simard, directrice générale	Nature Québec
<b>Zy St-Pierre-Bourdelais</b> , étudiant∙e en architecture et bâtiment durable	
EXPERT GOUVERNEMENTAL	
Jean-Thomas Lortie-Keating, chargé de programmes, direction de l'expertise climatique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## **GROUPE DE TRAVAIL FINANCEMENT**

COORDINATION  Claude Dorion, directeur général	MCE Conseils
SOUTIEN À LA COORDINATION	NGE C 1
Chantal Malo, conseillère stratégique	MCE Conseils
Julien Racicot, analyste économique, stratégie et marketing	MCE Conseils
MEMBRES	
Philippe Batani, vice-président, communications et affaires publiques	Caisse de dépôt et placement du Québec
Pierre Blaising, directeur principal, planification stratégique et intelligence d'affaires	Fonds de solidarité FTQ
Martin Caron, vice-président, stratégie et développement corporatif	Banque nationale du Canada
Pauline d'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente, gouvernance et développement durable	Mouvement Desjardins
Luc Godbout, professeur	Université de Sherbrooke
Geneviève Labrie-Beaudoin, conseillère principale, développement durable	Investissement Québec
Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée directeure	Cycle Capital Management
Stéphan Morency, chef de l'investissement	Fondaction
Louis-André Patault, directeur, planification stratégique	Hydro-Québec
Eddy Perez, analyste des politiques internationales	Réseau action climat Canada (GT Jeunesse)
Éric St-Pierre, directeur général	Fondation familiale Trottier
Denis Williams, directeur principal, mines	Investissement Québec
EXPERTS GOUVERNEMENTAUX	
Denis Boutin, coordonnateur en changements climatiques,	Ministère de l'Environnement et de la Lutte
direction des politiques climatiques	contre les changements climatiques
Maude Chabot-Pettigrew, économiste, direction générale des affaires stratégiques	Transition énergétique Québec
Isabelle Gaudet, directrice, direction du capital d'investissement et des sociétés d'État	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Catherine Gauthier, directrice, direction des politiques climatiques	Ministère de l'Environnement et de la Lutte
	contre les changements climatiques
Nicolas Morin, économiste, direction de l'analyse des politiques et des taxes de vente	Ministère des Finances

